



2017

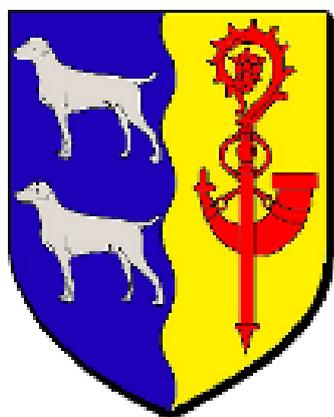
---

BULLETIN  
MUNICIPAL  
ANNUEL DE LA  
COMMUNE

---

# LE PETIT CROZOIS

## N°8



Mairie de Croze  
la Grattade  
23500 CROZE  
05.55.66.93.52

[mairie.croze23@orange.fr](mailto:mairie.croze23@orange.fr)

<http://www.croze-en-creuse.fr/>

[Le mot du maire](#)

[La gestion de la commune](#)

[Le point sur la commune](#)

- [Travaux réalisés](#)
- [Travaux à venir](#)

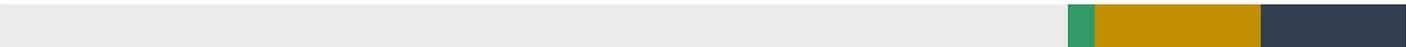
[Informations diverses sur la commune](#)

[La communauté de communes Creuse Grand Sud](#)

[Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin](#)

[La région Nouvelle-Aquitaine](#)

[Informations pratiques](#)



L'année 2016 aura été une année riche en évènements. La commune a vécu la réouverture de son église après un chantier qui a duré presque un an. Cette réalisation a été une réussite totale, chacun a pu le constater lors de son inauguration fin juin 2016, en présence de madame la Sous-Préfète, Isabelle ARRIGHI. Environ deux cent cinquante personnes sont venues à cette cérémonie et je tiens à les en remercier, et à remercier tout particulièrement tous les donateurs qui ont participé au mécénat populaire. Je remercie ici aussi les précédentes municipalités et plus précisément Mesdames DIMITROFF et LECARDEZ, maires, qui avaient déjà engagé ce projet et œuvré à sa réussite.

Aujourd'hui, notre commune travaille dans le but de voir s'y installer de nouvelles personnes. La démarche pour la municipalité est d'investir dans l'achat de bâtiments, afin de les proposer à la location après rénovation. Il s'agit d'investissements à long terme dont les loyers permettent de couvrir les traites des sommes empruntées. A ce jour, la rénovation de la maisonnette ex-SNCF n° 295, à la Grattade, dite « maisonnette d'Irène » est presque terminée et nous pourrons accueillir une nouvelle famille. Cette politique de logement fonctionne bien, l'augmentation régulière de la population lors des recensements nous en apporte la preuve.

Des modifications ont eu lieu dans notre équipe municipale. En effet, suite à la démission de Monsieur Gérard JABOUILLE, premier adjoint, c'est Monsieur Henri DEGAIN, qui a pris sa place, Madame Joëlle CHAGOT est devenue deuxième adjointe et Madame Claire CHAUVAT, troisième adjointe. Du fait du départ en retraite anticipé de deux mois de Monsieur Alain JOUAN, la commune a recruté Monsieur JABOUILLE en qualité d'adjoint technique, en contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Des travaux sont prévus pour 2017 :

- La rénovation complète de l'éclairage public sur toute la commune, du fait de sa vétusté et de son coût de consommation énorme.
- La réfection de routes dans les secteurs de La Brousse, les Outeix, les Magnadas.
- L'isolation du logement communal au-dessus de la mairie.

Des bouleversements importants ont eu lieu pour notre Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Vous savez, notamment par l'intermédiaire des médias, que cette « Comcom » est en très mauvaise santé financière avec un trou de 4, 5 millions d'euros environ, ce qui compromet les investissements prévus pour plusieurs années. Cette situation met en danger notre identité, car nous n'avons pas eu la possibilité de fusionner avec nos voisins. A ce jour, un nouveau président et une nouvelle équipe tentent de redresser le navire et la tâche n'est pas simple.

Les réformes territoriales provoquent de nombreuses incertitudes pour les petites communes qui doivent réfléchir sur des fusions avec les communes avoisinantes, afin de ne pas se retrouver isolées et délaissées.

Il faut que nous nous battions pour conserver le confort de vie que nous apprécions, le calme, l'espace, l'air pur....

C'est pourquoi nous devons avoir des projets à taille humaine et cohérents. Il est nécessaire de s'unir pour les réaliser. Je crois à ces regroupements de petites communes pour le confort de vie des générations futures.

Je remercie chaleureusement et sincèrement le Comité des Fêtes qui anime nos soirées et nous permet de nous retrouver et d'attirer de nombreux convives venants d'autres communes, pour d'agréables moments de convivialité.

Tous mes remerciements s'adressent également à Monsieur Alain JAC pour sa magistrale prestation lors de l'inauguration de l'église et son animation pour le repas des aînés mi-décembre, avec la traditionnelle venue du Père Noël qui a une fois de plus, gâté tous les enfants de la commune. Les personnes qui n'ont pas pu participer au repas ont été destinataires d'un colis de Noël.

Le 18 décembre, s'est tenu le premier salon de Noël qui a réuni une quinzaine d'exposants, très divers. Tous ont été ravis. Merci aux conseillers municipaux et aux membres du Comité des fêtes qui ont œuvré à la réussite de cette agréable journée. Les exposants souhaitent renouveler le salon fin 2017.

Le 22 janvier, se sont déroulés les traditionnels vœux en présence des seuls habitants de la commune. Plus de soixante personnes se sont déplacées et l'après-midi s'est terminé par le partage de la traditionnelle galette et du pot de l'amitié.

L'équipe municipale, conseillers, employés et moi-même présentons nos meilleurs vœux à tous les habitants de la commune.

« Sur le chantier de ces valeurs toujours neuves, pour ces combats de chaque jour qui se nomment : Liberté, Egalité, Fraternité, aucun volontaire n'est de trop ».

Didier TERNAT, Maire.

[Le conseil municipal](#)

[Les diverses commissions](#)

[Le personnel communal](#)

## LE CONSEIL MUNICIPAL

La mairie a été destinataire d'une lettre de démission volontaire en date du 3 novembre 2016 de Monsieur Gérard JABOUILLE, pour ses fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal...

La demande ne pouvant être validée par le seul conseil municipal, elle a été expédiée à Madame la Sous-Préfète qui a accepté la démission de Monsieur JABOUILLE.

Le conseil municipal compte donc à présent dix personnes.

En sa réunion du 15 décembre 2016, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté et élu :

- Monsieur Henri DEGAINÉ, 1<sup>er</sup> adjoint (ex 2<sup>ème</sup> adjoint)
- Madame Joëlle CHAGOT, 2<sup>ème</sup> adjointe (ex 3<sup>ème</sup> adjointe)
- Madame Claire CHAUVAT, 3<sup>ème</sup> adjointe.

Ces trois personnes ayant obtenu la majorité absolue des suffrages ont été immédiatement installées.

## LES DIVERSES COMMISSIONS

Cette démission entraîne quelques modifications, notamment dans la constitution des commissions ainsi que dans la représentation de la commune dans divers organismes extérieurs.

Le maire et les conseillers municipaux se sont donc répartis dans les commissions où siégeait jusqu'alors Gérard Jabouille.

### Voici la composition des nouvelles commissions :

#### **Commission des travaux :**

Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINÉ, François LEPROUX, Thierry LESBATS, Didier TERNAT.

#### **Commission des finances :**

Joëlle CHAGOT, Mélissa CONTI, Caroline CRUICKSHANK, Henri DEGAINÉ, Raymonde GAULE, Mandy MERCIER, Didier TERNAT.

**Commission communale des impôts directs :** *(Personnes choisies par le CCID sur la liste électorale)*

Didier TERNAT, de droit en qualité de maire.

Pascal DEGAINE, Éric FOLLEZOU, Gilles PETRON, Marc BULTEL, Robert MARTIN, René FOREST (titulaires).

Clotilde LACORDAIRE, Roger PEYRAT, Robert GAULE, Guy BOISSIER, Patricia JABOUILLE, Camille ROUBY (suppléants).

**Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :**

Claire CHAUVAT, Raymonde GAULE.

**Commission environnement et forêts :**

Claire CHAUVAT, Henri DEGAINE, Thierry LESBATS, Didier TERNAT.

**Commission embellissement des villages :**

Caroline CRUICKSHANK, Thierry LESBATS, Didier TERNAT.

**SDEC (syndicat d'électrification) :**

Didier TERNAT (titulaire), François LEPROUX, Thierry LESBATS (suppléants).

**SIAEPA** (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) :

Didier TERNAT (titulaire), Joëlle CHAGOT (suppléante).

**SIAEP (syndicat des eaux de Crocq) :**

François LEPROUX, Didier TERNAT (titulaires), Henri DEGAINE (suppléant).

**SDIC (informatique) :**

Claire CHAUVAT (titulaire), Mélissa CONTI (suppléante).

**Commission PNR (Parc Naturel Régional) :**

Didier TERNAT (titulaire), Claire CHAUVAT (suppléante).

**Commission Défense :**

Thierry LESBATS

**Commission CCAS :**

Joëlle CHAGOT, Mélissa CONTI, Raymonde GAULE, Mandy MERCIER, Didier TERNAT ainsi que quatre habitants de la commune : Patricia JABOUILLE, Clotilde LACORDAIRE, Jane LEPROUX, Carole DEGAINE.

**Site Internet et page Facebook :**

Claire CHAUVAT, Mélissa CONTI.

## LE PERSONNEL COMMUNAL

### De nombreux changements ont eu lieu en 2016 :

Chantal GREGOIRE, secrétaire de mairie, a mis fin à son contrat pour se consacrer un peu plus aux mairies de Clairavaux et Poussanges.

Alain JOUAN, en contrat unique d'insertion, a mis fin à ses activités pour cause de retraite.

Josiane METTAS, adjointe administrative deuxième classe, était en fin de CDD.

### Les actuels employés communaux sont :

- Pascal GAULE, adjoint technique territorial deuxième classe (7 heures par semaine).
- Gülkiz DEMIR, secrétaire de mairie (15 heures par semaine).

Ce poste dépend du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse et les candidats doivent être titulaires du concours ou bénéficier de leur expérience dans des postes similaires. Plusieurs candidatures sont arrivées en mairie, soit par le biais du CGFPTC soit candidatures spontanées. Les candidates pouvant postuler ont fait l'objet d'entretiens en mairie et c'est Gülkiz DEMIR qui a été retenue.



- Suite au départ anticipé à la retraite d'Alain JOUAN, Gérard JABOUILLE a été recruté aux mêmes fonctions d'adjoint technique deuxième classe (20 heures par semaine).

## DEPART DE CHANTAL GREGOIRE

Après trente années au service de la commune en tant que secrétaire de mairie, Chantal Grégoire a donné sa démission.

Elle est partie le 30 avril, après une période d'un mois en binôme avec Gülkiz DEMIR, afin de former celle-ci à la connaissance des spécificités de la commune.

Lors du repas des aînés le 10 décembre 2016, Chantal GREGOIRE s'est vu remettre la médaille d'Honneur du Travail, ainsi qu'un cadeau offert par le conseil municipal et les employés communaux.



[Exploitation de la forêt communale des Grands Bois](#)

[Travaux de voirie, la route du Cousseix](#)

[Elagage](#)

[Enfouissement des lignes électriques, réseau EDF](#)

[Travaux d'assainissement à la Villeraud](#)

[Parvis de l'église](#)

[Allée principale du cimetière](#)

[Petit mur route du cimetière](#)

[Rénovation de la maisonnette de la Grattade](#)

# LES TRAVAUX REALISES EN 2016

## Poursuite de l'exploitation de la forêt communale des Grands Bois :

Des ventes de bois ont été réalisées à hauteur de 4104 € pour l'année.



## Travaux de voirie

La **totalité de la réfection de la route du Cousseix** a été réalisée. Les travaux et le financement ont été pris en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 98 000 € HT.

Un petit morceau de route a lui aussi été refait, sur la première petite route à gauche en arrivant au village, en direction de la maison Degaine/Trempon. Cette réfection a été prise financièrement en charge par la commune, pour un montant de 4929 € HT.



Pendant les travaux de voirie, un très important élagage a été réalisé par la communauté de communes tout au long de la route.



### Elagage (suite)

Parallèlement, la Communauté de communes a réalisé l'élagage complet de BUNLEIX.

L'entreprise **Ludovic MAURICOUT, SARL du Vert Plateau**, à Gioux, assure deux fois par an l'entretien des bords des routes de la commune.

- Une première fois au printemps, pour la coupe de l'herbe
- Une deuxième fois à l'automne, avec le débroussaillage vertical des talus.



### Enfouissement des fils électriques (réseau EDF)

L'enfouissement des câbles électriques proches de l'église a été réalisé par le SDEC en même temps que les travaux de rénovation du bâtiment. Les avantages de l'enfouissement sont nombreux : préserver les sites naturels et touristiques, accroître la sécurité face aux risques d'accidents et aux actes de malveillance, protéger contre une trop forte exposition aux champs électromagnétiques.

Il subsiste encore les câbles téléphoniques qu'il paraît beaucoup plus difficile de faire disparaître, du moins de cacher à la vue.



## Travaux d'assainissement au village de la VILLERAUD

Des travaux se sont avérés nécessaires en raison d'un fort écoulement d'eau en direction du Cherbahun, sur la commune de Saint-Quentin-la-Chabanne.



Réalisation d'une tranchée par l'entreprise MAGOUTIER de Saint-Yrieix-la-Montagne. Clichés : la tranchée creusée, la pose de tuyaux avec drainage, la dépose de cailloux par-dessus.



Les travaux ont été réalisés pour partie par le personnel Communal et quelques membres du conseil municipal.



## Le parvis de l'église

Le revêtement au sol était très dégradé. Il a été procédé à la pose d'un enrobé à chaud sur tout le parvis ainsi que sur le petit morceau de route pour y accéder. Des bordures ont également été installées le long des talus.

Coût total de l'ouvrage : 5 652 € HT.



### L'allée principale du cimetière

Celle-ci était très dégradée. Les travaux avaient été prévus pour 2016 et ont été réalisés. Il a été déposé un enrobé à chaud sur toute l'allée centrale, après réalisations de tranchées pour poser des canalisations. Trois points d'eau ont été implantés afin de faciliter l'arrosage. Le FDAEC (Fonds Départemental d'aide à l'Équipement des Communes) a participé à hauteur de 3 200 € pour un total de 11 046 € HT. Clichés avant, pendant et après travaux.



### Rénovation du petit mur à droite en allant vers le cimetière

Ce mur était très dégradé et nécessitait des travaux rapidement.

Il a été entièrement rénové par les employés communaux.



### Travaux de rénovation de la maisonnette de la Grattade

La maisonnette achetée à la SNCF par la municipalité nécessitait une rénovation complète (maçonnerie, création complète d'une salle de bains, électricité, plomberie, peinture et papiers peints).

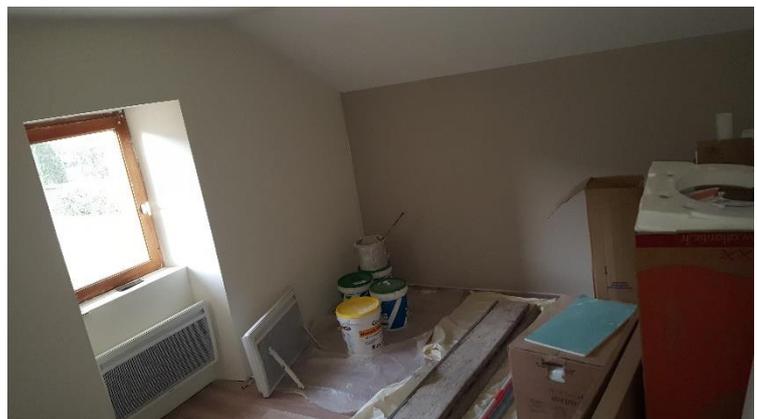
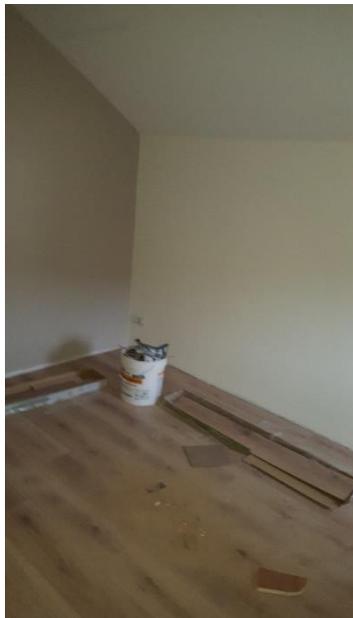
**Après appel d'offres, les entreprises choisies ont été :**

- Entreprise **GOUBELY**, pour la maçonnerie, la pose de placo, le carrelage.
- Entreprise **SAUVANET**, pour la plomberie et le poêle à bois.
- Entreprise **MACHADO**, pour l'électricité et le chauffage.
- **Employés communaux** et conseil municipal pour le reste (parquet flottant, peinture et papiers peints).



## Travaux de la maisonnette (suite)

Les travaux sont presque achevés. En principe, ils seront complètement terminés fin février et la maisonnette pourra alors être louée.



# LE POINT SUR LA COMMUNE

## LES TRAVAUX A VENIR

[Projet de modernisation de l'éclairage public](#)

[Accessibilité des lieux publics, agenda « AD'AP »](#)

[Le site des Grands bois, patrimoine et héritage à conserver](#)

[Travaux de voirie](#)

[Revêtement devant la mairie](#)

[Isolation du logement communal](#)

[Installation de la fibre optique](#)

[Travaux d'élagage](#)

# Le SDEC, SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE



Créé en 1946, le SDEC est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il regroupe les 260 communes du département de la Creuse et est composé de 21 syndicats primaires.

C'est un syndicat mixte auquel adhèrent également les 18 communautés de communes du département.

Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse agit dans le domaine de l'électrification rurale et de l'éclairage public.

Le SDEC travaille actuellement sur la modernisation d'éclairage public sur l'ensemble de la commune de CROZE.

Il s'agit d'un appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), en partenariat avec le Ministère de l'Environnement.

C'est un programme qui doit se réaliser sur 2016 et 2017.



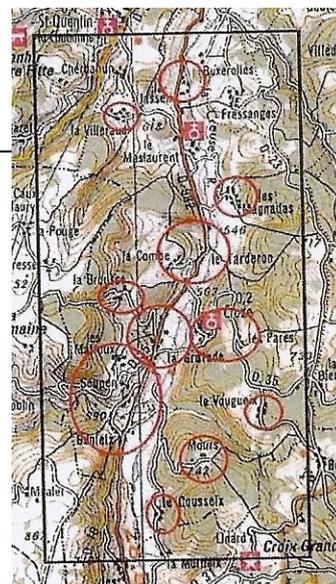
La commune de Croze a souhaité faire procéder à la modernisation de ses installations d'éclairage public. Aussi, les élus ont répondu favorablement à l'appel à projet lancé par le PNR.

Les travaux de rénovation devront obligatoirement permettre de dégager **40% d'économie d'énergie** et prévoir **l'extinction de l'ensemble des installations concernées par la rénovation entre 6 et 8 heures par nuit. De plus dans le cas de l'utilisation de lumières à LED, la température de couleur ne devra pas dépasser 3000K.**

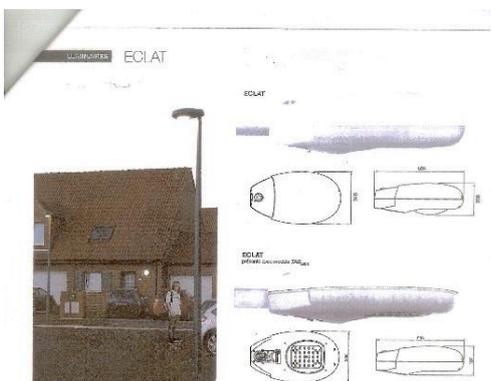
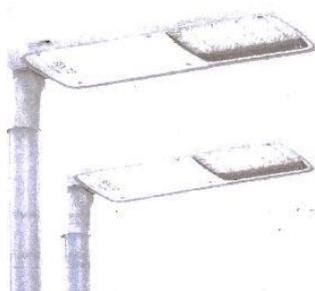
Ces travaux nécessitent la mise en conformité des armoires de commande. Les réseaux doivent également être mis aux normes, ces travaux sont financés tout ou partie par le SDEC.

Déroulement de l'opération :

- Inventaire des installations existantes,
- Bilan de puissance avant travaux,
- Dimensionnement des installations, consistance des travaux,
- Bilan énergétique après travaux,
- Financement de l'opération, planning de réalisation.



BENITO  
-Light



## Qu'est-ce qu'un agenda d'accessibilité programmée ?

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement.

En effet, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous son commerce, ses bureaux...

Par ailleurs, le 1er janvier 2015 qui était la date limite pour rendre accessibles les commerces, les cabinets libéraux, les mairies, les écoles..., demeure. Les **travaux pour la commune de Croze s'étaleront de 2017 à 2021**. Une dérogation avait été accordée par monsieur le Préfet concernant le dépôt de cet Agenda d'Accessibilité programmée.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Pour la commune de Croze, trois bâtiments sont concernés et ont fait l'objet d'un rapport de diagnostic en 2016 : **la mairie, l'église et la gare**. Ces rapports de diagnostic ont permis de mesurer l'ampleur des travaux à réaliser.



La commission communale des travaux s'est penchée au mois d'octobre sur les différentes propositions présentées par QSC Services dans le cadre de la mission d'étude de faisabilité. Différents projets ont été étudiés et le conseil municipal a proposé au mois de novembre l'intégration dans l'AD'AP des travaux suivants :

- **MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT MAIRIE/SALLE POLYVALENTE :**
  - **Entrée secondaire par la salle polyvalente :** réfection du revêtement extérieur, délimitation d'une place de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) (2017).
  - **Entrée principale de la mairie :** pose d'un rappel tactile et contrasté ainsi qu'un revêtement contrasté sur la première et la dernière marche (2017).
  - **Entrée secondaire par la salle polyvalente :** contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée. Demande de dérogation, pour disproportion manifeste, le secrétariat étant assuré deux demi-journées par semaine. La largeur de porte avec les deux battants est de 1,30 m : mesure compensatoire consistant en une aide humaine avec installation d'une sonnette accessible permettant d'alerter le personnel de l'établissement de sa présence (2018).
  - **Porte située entre la salle polyvalente et les sanitaires :** pose d'un bloc-porte et contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée (2018).

- **Accès mairie depuis les sanitaires de la salle polyvalente** : modification du cloisonnement afin d'aménager un espace de manœuvre et une largeur de circulation permettant l'accès à une personne en fauteuil roulant (2018).
- **Salle annexe mairie** : pose d'un bloc-porte, contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée, mise en place d'une porte à recouvrement, l'espace libre du mur béton étant suffisant (2018).
- **Sanitaires** : suppression des équipements sous la vasque du lavabo afin d'avoir un vide inférieur d'une profondeur suffisante (2018).
- **Entrée principale mairie** : pose d'une main courante de chaque côté de l'escalier, continue, rigide, préhensible, différenciée de la paroi et se prolongeant horizontalement au-delà de la première et dernière marche (2019).
- **Mairie, banque d'accueil** : pose d'une tablette complémentaire (2019).
- **Sanitaires** : installation d'une barre de tirage horizontale au milieu de la porte afin de permettre de refermer la porte derrière soi. Déplacement de l'accessoire à une hauteur conforme (2019).
- **L'ensemble de ces travaux est estimé à 19 921 € HT.**

- **MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT GARE :**

- **Entrée principale** : délimitation d'une place de stationnement PMR à proximité de l'entrée du bâtiment (2020).
- **Entrée principale** : création d'une rampe permanente, pose d'un bloc-porte et contraste visuel permettant de repérer la porte, son encadrement ainsi que sa poignée (2021).
- **Dérogation demandée pour la porte** : mesure compensatoire consistant en une aide humaine avec installation d'une sonnette accessible permettant d'alerter le personnel de l'établissement de sa présence, ouverture des deux battants de la porte (2021).
- **L'ensemble de ces travaux est estimé à 5 750 € HT.**

- **MISE EN ACCESSIBILITE DU BATIMENT EGLISE :**

- Les travaux de revêtement de sol ainsi que la délimitation d'une place de stationnement PMR à proximité de l'entrée de l'édifice ont été réalisés **en 2016** en parallèle des travaux de réfection de la voirie communale du cimetière programmés pour l'année 2016.
- La porte d'entrée est aux normes suite aux travaux réalisés lors de la restauration extérieure de l'église.
- Pas de rapport pour ce bâtiment.

Il est à noter que tous les types de **handicaps** : visuels, auditifs, moteurs, mentaux, cognitifs sont à considérer dans une démarche d'accessibilité des lieux publics.

## LES GRANDS BOIS

### PROGRAMME « FORETS ANCIENNES ET/OU A FORTE NATURALITE POTENTIELLEMENT ANCIENNES »

Il s'agit d'une action menée en partenariat **Union Européenne, République Française, Région Nouvelle-Aquitaine, Groupement d'Intérêt Public du Massif Central et Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin.**

Une réunion du Groupe Local de travail « **Bois-Peyre- Les Grands Bois** » s'est tenue le 15 décembre 2016 à Saint Georges-Nigremont. « **Bois-Peyre** » se situe sur la commune de **Saint-Georges-Nigremont**, « **les Grands Bois** » sur celle de **Croze**.

Une forêt ancienne est une forêt (peu importe l'âge des arbres) qui existe depuis 150 ans. Les forêts anciennes sont composées à 60 % d'essences feuillues, à 90 % des forêts privées. Sur le territoire du Parc, elles couvrent 18 321 ha (soit 9,5 % des forêts actuelles).

« **Et/ou à forte naturalité potentiellement anciennes** » signifie : dont l'ancienneté n'a pas été prouvée, mais dont la richesse écologique, liée à la **maturité** de la forêt est remarquable. La **naturalité** est une richesse écologique qui permet **le fonctionnement complet de l'écosystème**.

#### PATRIMOINE ET HERITAGE A CONSERVER :

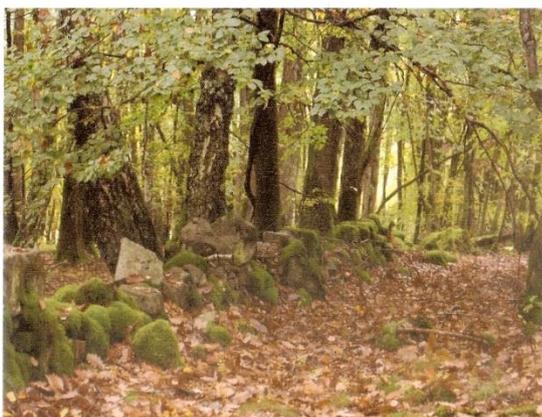
##### Avantages :

- **Ecologique** : peuplements matures riches en bois mort et vieux bois, réservoirs écologiques
- **Social** : qualité du paysage, valorisation touristique, espace de détente, aménité environnementale, etc.
- **Economique** : possibilité d'une meilleure valorisation des bois et à revenus plus réguliers, services écosystémiques, diversité des peuplements et risque climatique = meilleure résilience.

*Le programme « forêts anciennes » est en lien avec le projet de Charte de territoire 2018/2033.*

##### Les orientations :

- Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces (poursuivre l'identification des continuités écologiques, les restaurer ou les conforter, gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM).
- Stimuler la production et la valorisation des ressources locales (préserver et gérer la ressource forestière et son environnement).



*Le programme « forêts anciennes » est en lien avec la Charte Forestière de territoire 2015/2020.*

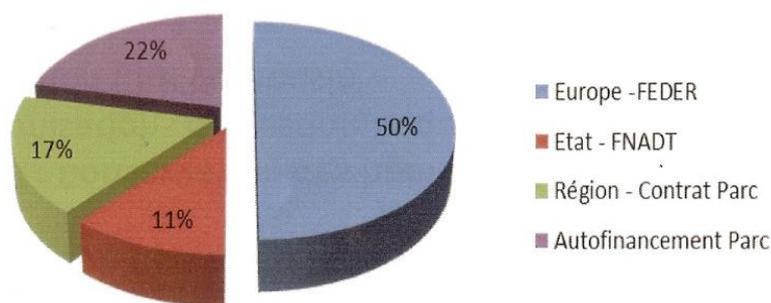
**Les objectifs :**

- **Vers une forêt de production multifonctionnelle :** poursuite du volet forestier du programme OPAFE 2015-2017, Opération Programmée d'Aménagement Foncier et Environnemental, lancement d'un plan de développement de massifs (PDM, continuité écologique), aménagements de sites et ouverture de points de vue.
- **Pour une valorisation et une plus-value économique locales de la ressource :** réseaux de circuits courts Bois de Chauffage de type AMAP, concours design mobilier bois, accompagnement des entreprises de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation.

**UN PROGRAMME CONSTRUIT EN QUATRE AXES :**

- **Axe 1 : amélioration des connaissances**
  - Réalisation de relevés d'indices de biodiversité potentielle et partage de données
  - Cartographie des végétations sur des sites d'intérêt écologique majeur.
- **Axe 2 : conservation des habitats et espèces**
  - Préconisations de gestion, rédaction de notices de sites partagées, mise en place d'une animation CRPF Limousin
- **Axe 3 : sensibilisation et partage des connaissances**
  - Des professionnels de la forêt, des propriétaires et acteurs locaux dont les collectivités bases de données partagées (IBP), rédaction de notices de sites.
  - Du plus grand nombre (cahier du patrimoine naturel, Internet, journal du Parc, observatoire participatif).
- **Axe 4 : transfert et échange**
  - Partage des données (SINP, collectivités locales, réseau des Parcs, restitution des résultats).

**Part des financements**

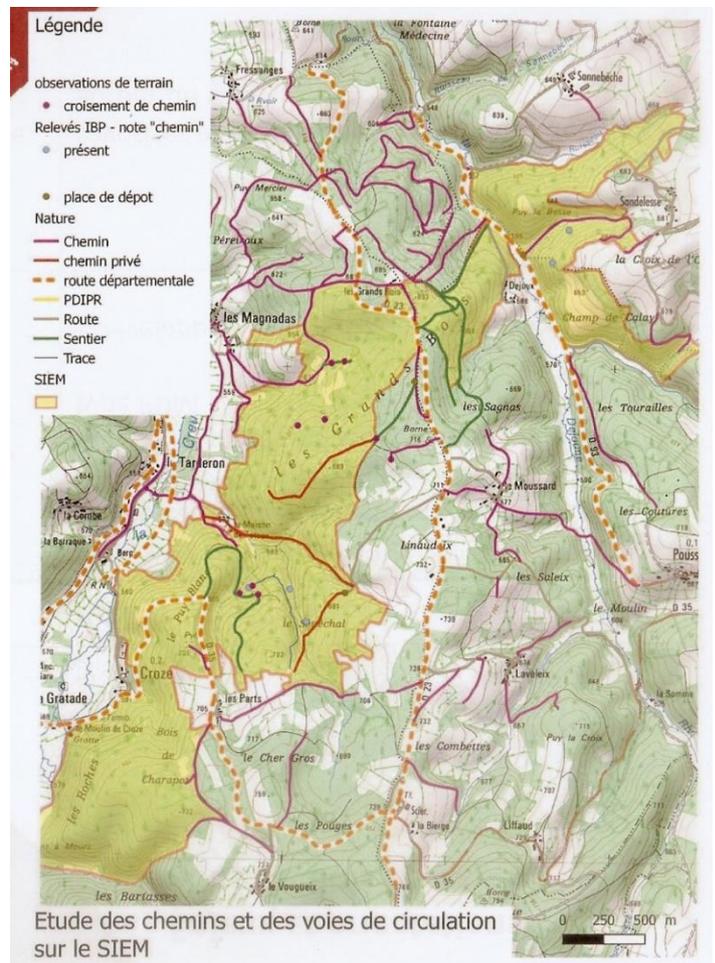
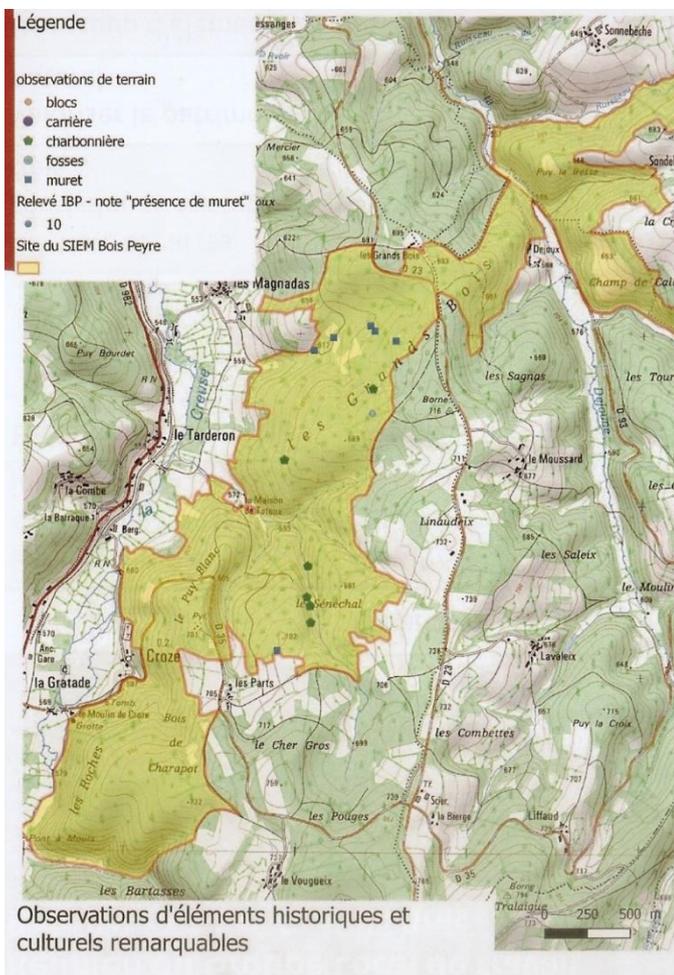


	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Avril 2017
<b>Calage du Plan</b>					
<b>Recueil des données</b>					
<b>Rédaction des notices</b>			Réunion: observations		
<b>Rendu final et concertation pour la valorisation</b>				Réunion: Rendu final	

# ENJEUX ET ORIENTATIONS A PRENDRE POUR LE SITE DES GRANDS BOIS

	OBJECTIFS	ACTIONS
Forêts matures	Conserver les peuplements feuillus remarquables En assurer la pérennité	Impliquer les gestionnaires Adapter la gestion forestière Accompagner les propriétaires Mettre en place une animation spécifique type PDM
Exploitation forestière importante		Développer une clé d'aide à la décision Aménagements de la forêt communale renouvelés en 2018 : préconisations, îlots de sénescence, évitement des coupes rases
Besoins en valorisation touristique autour du gîte forestier	Valoriser ces patrimoines	Sentier de découverte autour du gîte « Retrouvance » Sorties nature, support de type carte postale, etc.
Valorisation du patrimoine naturel		
Peu d'éléments connus, historiques et culturels		

Les Grands Bois possèdent 238 hectares de forêts anciennes sur 436 hectares de forêt en tout.



## TRAVAUX DE VOIRIE

Trois portions de route seront refaites sur le territoire de la commune en 2017.

- Aux **Magnadas**, la première route à droite, du croisement en bas du village jusqu'à la maison n°23.
- Vers le village des **Outeix**, depuis le croisement en bas du village des Magnadas jusqu'à la maisonnette.
- A **La Brousse**, deuxième route à droite en entrant dans le village, jusqu'à la maison N°4.

Ces travaux de voirie sont à la charge de la commune, avec une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30 %.



Les Magnadas



Les Outeix



La Brousse

## REVETEMENT DEVANT LA MAIRIE

Le passage devant la mairie est très dégradé. Il fera l'objet de la pose d'un enrobé à chaud au cours de l'année 2017 (avec marquage d'une place pour PMR, Personne à Mobilité Réduite, voir les pages « accessibilité »).



## ISOLATION DU LOGEMENT COMMUNAL

L'isolation du grenier au-dessus de l'appartement communal de la mairie sera réalisée dans l'année par les employés communaux, selon la technique utilisée l'année dernière pour l'isolation du grenier au-dessus de la salle des fêtes. Il y aura également une DETR pour le financement des matériaux.



## ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE

Comme annoncé dans le précédent bulletin municipal, les travaux pour l'installation de la fibre optique sont achevés. Au répartiteur de la Grattade, tout est installé et nous sommes à présent dans l'attente du déclenchement. Les cinq communes choisies (Croze, Gioux, Néoux, Saint-Avit-de-Tardes et Saint-Pardoux-le-Neuf) doivent être toutes prêtes, matériellement parlant, pour qu'Orange débloque toutes les lignes. A ce moment-là, les deux tiers des abonnés pourront prétendre à un accès de 3 à 30 Mbits/seconde et l'accès au haut débit sera généralisé.



## POURSUITE DES TRAVAUX D'ELAGAGE

En complément de l'habituel débroussaillage réalisé par l'entreprise MAURICOUT, la municipalité envisage un réel élagage le long des routes dont elle a la charge. Sur certaines routes, les arbres des bas-côtés se rejoignent. L'exubérance de la végétation peut conduire à des situations graves. L'étude est toujours en cours, les propriétaires concernés seront contactés.



## Les manifestations

- [L'inauguration de l'église](#)
- [Les commémorations du 8 mai et du 11 novembre](#)
- [Le repas des aînés, la visite du Père Noël](#)
- [Le premier salon de Noël](#)
- [Les vœux](#)

[Le SIAEP \(syndicat d'adduction d'eau potable\)](#)

[Les taxes directes, les taux fiscaux](#)

[Visite de Madame la Sous-Préfète](#)

[Les comptes de la commune](#)

[Les subventions diverses](#)

[Le site Internet, la page Facebook](#)

[Le Comité des fêtes](#)

[Le Fab'Lab' de la Brousse](#)

## L'INAUGURATION DE L'ÉGLISE

Le samedi 25 juin 2016 a eu lieu la cérémonie d'inauguration de l'église Saint-Martial et Saint-Blaise.

L'église, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques est un monument datant du 12<sup>ème</sup> siècle, remaniée aux 15<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles. Elle se compose d'une nef unique à chevet plat, le chœur est séparé par un arc doubleau retombant sur des colonnes aux chapiteaux sculptés. Une voûte en berceau brisé couvre l'ensemble.

L'état de l'église se dégradant et ayant nécessité sa fermeture au public du fait de sa dangerosité, la municipalité a décidé d'engager un important programme de réfection de l'édifice, consistant en des travaux extérieurs de restauration des maçonneries, de la charpente et de la couverture.

Cette inauguration est le fruit du dynamisme des élus successifs et de la volonté d'embellir la commune pour le bien-être de tous, habitants et touristes.

Nous avons eu la joie d'accueillir de très nombreux visiteurs, élus départementaux et locaux, habitants de la commune et d'ailleurs ainsi que de nombreux donateurs ayant participé au mécénat populaire.

Pour l'occasion, l'église avait été décorée par des membres du Conseil municipal et des bénévoles.



Monsieur le Maire a accueilli les participants qui ont pris place dans l'église.





Monsieur le Maire a prononcé un discours d'accueil et rappelé notamment l'historique des travaux de rénovation.



Puis il a laissé la parole à Messieurs Daniel DELPRATO, maire de Fransèches et représentant de la Fondation du Patrimoine pour la Creuse, Jean-Luc LEGER, maire de Saint-Marc-à-Loubaud, conseiller départemental de Felletin, et actuel président de la communauté de communes Creuse Grand Sud et Jean-Jacques LOZACH, conseiller départemental de Bourgneuf et sénateur de la Creuse.

Madame Isabelle ARRIGHI, sous-préfète de l'arrondissement d'Aubusson, a pris la parole à son tour.



Le Père MORIN a ensuite célébré une messe particulièrement émouvante, accompagné de sa guitare.



Anaëlle CHARPENTIER a pris ensuite la parole.



Tout au long de cette cérémonie, c'est Alain JAC, chanteur habitant la commune qui a assuré l'accompagnement musical.

Il a notamment interprété avec brio l'AVE MARIA de Gounod et un magistral NESSUN DORMA de Puccini.



L'après-midi s'est poursuivi par un vin d'honneur et un buffet auxquels de nombreux convives ont participé.



Nous remercions chaleureusement toutes les personnes venues participer à cet évènement.

Nous adressons également nos remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette journée, conseillers municipaux, membres du Comité des fêtes et bénévoles.

# LES COMMÉMORATIONS

Le 8 mai et le 11 novembre, ont eu lieu les cérémonies de commémoration de la fin des deux guerres meurtrières du XXème siècle. Les croisées et les croisés ainsi que d'autres participants se sont réunis autour du Maire et de son conseil municipal.

Après le discours du Maire, le dépôt de la gerbe et la Marseillaise, une minute de silence a été observée à la mémoire des disparus. Le 11 novembre, les participants se sont rendus au cimetière de la commune afin de déposer un bouquet au pied de la stèle dédiée aux soldats morts pour la France.

## Le 8 mai



## Le 11 novembre



## REPAS DES AINES ET VISITE DU PERE NOEL

Le samedi 10 décembre, à midi, les aînés et leurs conjoints ont été reçus à la salle des fêtes à l'initiative du Maire et du conseil municipal. Les convives sont venus nombreux et ont dégusté un excellent repas de Noël, dont la plupart des plats ont été préparés par Monsieur Clermontel, traiteur à Aubusson.



*Groze*

*Samedi 10 décembre 2016*

*Joyeux Noël*



*Bon appétit !*

*Menu*

*Kir royal de bienvenue*

*Lotte à l'américaine*

*Trou crozois*

*Pavé de veau aux grôlles et sa garniture de légumes*

*Rôti de porc et salade*

*Assortiment de pâtisseries*

*Carte des vins*

*Muscadet*

*Vin blanc d'Alsace*

*Bordeaux*



C'est Alain JAC, chanteur crozois, qui a assuré une excellente ambiance tout au long du repas et de l'après-midi en nous faisant profiter de son répertoire très étendu. Il a bien sûr accompagné en chansons la venue du Père Noël.



Le Père Noël est enfin arrivé pour le plus grand plaisir de tous. Accueilli par Monsieur le Maire, il a ensuite distribué ses cadeaux à tous les enfants de la commune qui l'attendaient impatiemment.



Les personnes âgées de 75 ans et plus, qui n'ont pas pu participer à ce repas ont été destinataires d'un colis de Noël préparé par le Maire et le conseil municipal.

## LE PREMIER SALON DE NOËL

Le dimanche 18 décembre, la salle des fêtes a accueilli son premier salon de Noël.

Les exposants, venus d'Ussel, de Felletin et de notre commune ont proposé leurs nombreux produits et productions.

Les visiteurs sont venus en grand nombre et cette manifestation organisée par le conseil municipal avec l'aide du comité des fêtes sera probablement reconduite en décembre 2017.



## LES VŒUX DU MAIRE

Le dimanche 22 janvier 2017, à 15 heures, le Maire et le conseil municipal ont convié les habitants et habitantes de la commune à la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle des fêtes de Croze.

De nombreuses personnes ont répondu à cette invitation.

Didier TERNAT, Maire, a pris la parole et a évoqué l'année 2016, en rappelant la vie de la commune, les travaux réalisés, soit par la communauté de communes, soit par la municipalité. Il a évoqué la situation actuelle de l'intercommunalité et les questionnements que chacun se pose sur son devenir.

Puis il a parlé de l'année qui commence, notamment en termes de travaux à venir, de projets divers, et a présenté ses vœux à l'assistance, pour une très belle année 2017.



L'après-midi s'est poursuivi par le partage du verre de l'amitié et de la galette des rois. Merci encore à tous les participants pour ce moment chaleureux.

Alain JAC a assuré l'animation musicale de cette cérémonie.





L'alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Creuse. Ce syndicat regroupe trois communes : Clairavaux, Croze et Felletin. Le réseau est alimenté par plusieurs sources captées à faible profondeur sur les communes de Gioux, Clairavaux, Féniers et Saint-Quentin-la Chabanne. L'eau captée est de très bonne qualité, aucun traitement n'est effectué.

L'eau est analysée régulièrement par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales sans qu'il soit détecté d'anomalie particulière sinon son acidité un peu supérieure aux normes, comme la plupart des eaux en Limousin. Le taux de nitrate ne dépasse pas les 10 mg par litre, alors que la norme à ne pas dépasser est de 50 mg par litre.

Le SIAEP est chargé du captage, de la distribution et de l'exploitation de l'eau potable, c'est-à-dire que les élus des trois communes ont fait le choix de ne pas confier la gestion de ce service à une entreprise privée.

Pour être en mesure de répondre à ses obligations, aussi bien en termes de qualité que de rendement, le comité syndical (composé d'élus des trois communes) a décidé de faire procéder à un diagnostic de son réseau d'eau. Celui-ci aboutira à doter le SIAEP d'un schéma directeur d'eau potable pour les années à venir.

Un cahier des charges a été élaboré conjointement avec le service de l'eau du département de la Creuse (assistant à maîtrise d'ouvrage sur cette opération) et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

L'étude qui a débuté fin 2016 a été confiée à la société guéretoise INFRALIM à l'issue d'un appel public à la concurrence. D'un montant de 26 700 € HT, elle bénéficie d'une subvention au taux de 80% de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Le schéma directeur d'eau potable demandé par le SIAEP poursuit plusieurs objectifs.

- Le premier est d'avoir une meilleure connaissance du réseau, de son état, de son fonctionnement et d'obtenir une étude précise de la production et de la consommation d'eau.
- Le deuxième objectif est de disposer d'outils pour améliorer le rendement des réseaux (réduire au maximum les pertes d'eau en cours de distribution) : nouvelle sectorisation (diviser le réseau en différentes zones équipées de compteurs spécifiques pour mesurer les volumes sur chaque zone) et télégestion (système automatisé de relève des compteurs pour être alertés au plus vite en cas de dysfonctionnement).
- Les deux autres objectifs sont de répondre aux exigences de sécurité sanitaire et aux normes environnementales et de disposer d'un schéma directeur d'eau potable.

Ce schéma directeur sera un outil précieux d'aide à la décision pour le comité syndical. Il sera une véritable feuille de route pour les années à venir en permettant aux élus de disposer d'un outil de programmation et de gestion de la ressource en eau.

Il s'agit de garantir aux abonnés que le service public de distribution d'eau potable est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes et de se donner les moyens pour qu'il continue de l'être, compte-tenu de l'évolution des besoins et des réglementations.

## Le mode de facturation pour l'année 2017 :

- **En mars** : règlement de la part fixe annuelle
- **En juillet** : acompte correspondant à 50% du volume d'eau consommé l'année précédente
- **En octobre** : solde de la consommation en fonction du volume d'eau réellement consommé

## La facture d'eau comprend :

- **Une partie redevance pour la distribution de l'eau avec :**
  - Une part fixe forfaitaire de 73, 94 € HT soit 78 € TTC
  - Une part variable proportionnelle au volume d'eau consommé

De 0 à 80 M3	1, 27 € HT/M3
De 81 à 500 M3	1, 23 € HT/M3
De 501 à 4000 M3	1, 18 € HT/M3
Au-delà de 4000 M3	1, 13 € HT/M3

- **Une partie taxe et redevance** dont la redevance pollution. Elle est reversée à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui fixe elle-même le taux que le SIAEP doit appliquer aux abonnés.
- **Le montant exact des tarifs 2017 n'est pas encore connu.**

**RENSEIGNEMENTS SIAEP, mairie de FELLETIN, 05.55.66.51.11 ou [siaep@felletin.fr](mailto:siaep@felletin.fr)**

### **ATTENTION, INFORMATION IMPORTANTE ! (en date du 27/01/2017)**

Le SIAEP de la haute Vallée de la Creuse appelle ses abonnés à un **usage raisonné de l'eau potable**. C'est une situation exceptionnelle que connaît le SIAEP en cette période de l'année. La période critique automne/hiver se prolonge du fait de l'absence de précipitations et d'importantes fuites sur les réseaux depuis une quinzaine de jours. **La situation restera fragile encore quelque temps**. Le SIAEP demande aux abonnés d'avoir un usage raisonné de l'eau avec **quelques gestes simples** : privilégier **le lavage des voitures en station de lavages** qui disposent d'un système de recyclage et de récupération de l'eau, **prendre des douches** plutôt que des bains, **ne pas laisser l'eau couler inutilement, traquer les fuites** (chasse d'eau, ballon d'eau chaude, robinets, etc).

## LES TAXES DIRECTES LOCALES, LES TAUX FISCAUX

Le taux des taxes directes locales reste inchangé par rapport à l'année précédente :

	Bases d'imposition	Taux	Produit fiscal
Taxe d'habitation	333 500 €	5, 77 %	19 243 €
Taxe foncière bâti	193 800 €	5, 44 %	10 543 €
Taxe foncière non bâti	14 000 €	27, 10 %	3 794 €
Cotisation foncière des entreprises			0 €
<b>TOTAL</b>			<b>33 580 €</b>

## VISITE DE MADAME LA SOUS-PREFETE SUR LA COMMUNE DE CROZE

Madame Isabelle ARRIGHI, sous-préfète de l'arrondissement d'Aubusson est venue fin septembre 2016 pour visiter quelques lieux spécifiques de la commune. Elle s'est rendue tout d'abord à la mairie. Le maire et les adjoints lui ont expliqué entre autres le problème de l'écroulement du mur sur la route du cimetière et de sa réfection il y a quelques années.



Elle s'est ensuite rendue au village de La Brousse pour découvrir le FAB'LAB et rencontrer Éric GAIDATZIS, qui a présenté notamment un chevalet pour rouler la laine.



Elle est ensuite allée visiter la Brasserie du Plateau, installée dans l'ancienne gare de Croze



Puis elle s'est rendue au village du COUSSEIX afin de visiter le GAEC d'Éric FOLLEZOU.

Installé en 1981, Éric Follezou est passé en GAEC en novembre 2007, avec l'un de ses fils, en attendant peut-être la venue de son second fils, actuellement en formation.

L'activité principale du GAEC est l'élevage de bovins, actuellement 140 vaches de race limousine. Éric Follezou a pu faire visiter son exploitation et donner des explications sur ses choix d'élevage et son organisation. Les bêtes disposent d'une vaste stabulation très moderne avec des espaces spéciaux dédiés aux vêlages et aux veaux. Elles sont sorties dans les pâturages alentour chaque matin et rentrées le soir.

Le GAEC vit le plus possible de façon totalement indépendante, en produisant le maximum de foin, de paille et de céréales qui servent ensuite à l'élevage et l'alimentation des vaches.



Cette visite s'est déroulée en présence de Monsieur ARVIS, secrétaire général de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) de la Creuse et de Monsieur MAZAUD, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Creuse.



## Les comptes de la commune

Le compte administratif 2015 du budget principal s'établit comme suit :	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses	158 953.79
Recettes	178 980.67
<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses	244 654.76
Recettes	146 651.38

## **Le budget prévisionnel 2016**

BUDGET PRINCIPAL
La section de fonctionnement s'équilibre à 283 908€
Celle d'investissement à 369 674€

## SUBVENTIONS DIVERSES

Chaque année, la mairie est sollicitée par de nombreuses associations. En 2016, le conseil municipal a examiné les demandes et attribué des subventions en fonction des sommes allouées en 2015.

Associations	Subvention 2015	Subvention 2016
Association Française contre les myopathies AFM Téléthon	60 €	60 €
ADOT 23 Don d'organes	60 €	60 €
Sclérose en plaques	60 €	60 €
Télé-Millevaches	60 €	60 €
Mucoviscidose	60 €	60 €
Restos du cœur	70 €	70 €
Fédération du logement	60 €	60 €
Ligue contre le cancer	60 €	60 €
Pays Sage	50 €	50 €
Trisomie 21	60 €	60 €

Le conseil municipal a répondu à une demande de la **Fondation du Patrimoine** pour l'action « **Verdun 1916, forêt d'exception, un centenaire, un héritage** ». L'objectif de cette action est de préserver, grâce à de nouveaux aménagements paysagers, la mémoire de l'un des plus vastes champs de bataille de l'histoire et le symbole universel de la guerre 14-18 et de favoriser sa transmission aux jeunes générations. Une somme de **40 €** a été attribuée.

Les élus ont répondu à une demande de subvention émanant de l'**association Felletin Patrimoine Environnement (FPE)** et ont attribué une somme de **40 €**.

Puis les élus ont répondu à une demande de subvention du **LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence du Sud-Est Creusois)**.

L'association LAUSEC a ouvert en 2015 sa maison de Felletin. Il s'agit d'une maison d'accueil d'urgence qui peut accueillir des routards et des personnes en rupture familiale ou sociale. Elle est constituée de deux studios, situés au rez-de-chaussée, pouvant héberger chacun deux personnes pour trois nuits maximum, voire plus selon les cas et se situe vers le presbytère de Felletin. Les élus crozois ont attribué une somme de **75 €**.

### Deux accès :

- 1, rue des Fossés (à droite du presbytère)
- 2, rue Grancher (à gauche du presbytère, avec rampe pour l'accès des personnes à mobilité réduite)

**En cas de besoin, composer le 115 (Samu Social)**



## SITE INTERNET DE CROZE

Le site Internet dédié à la commune est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

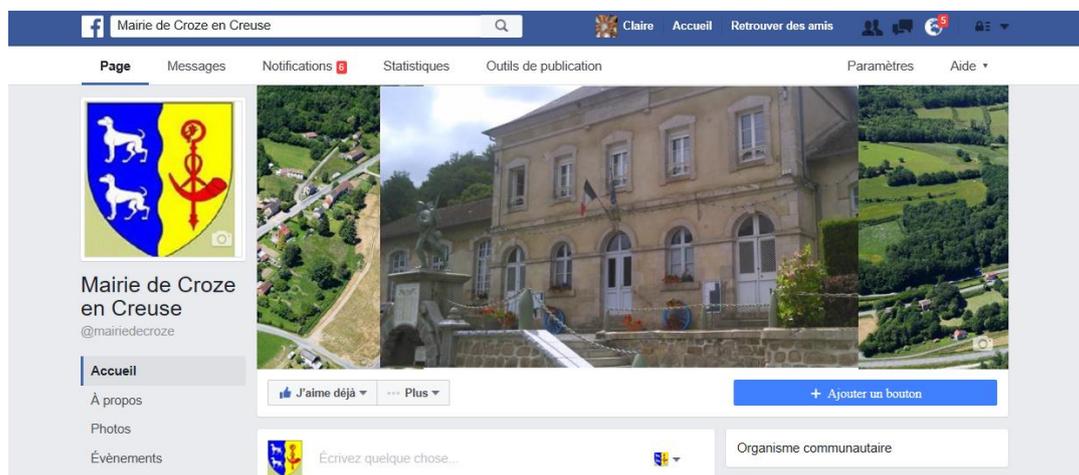
<http://www.croze-en-creuse.fr/>



## PAGE FACEBOOK DE LA COMMUNE

Une page Facebook a été également créée, qui est très active et a déjà 129 amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

[https://www.facebook.com/mairiedecroze/?ref=aymt\\_homepage\\_panel](https://www.facebook.com/mairiedecroze/?ref=aymt_homepage_panel)



# LE COMITE DES FETES

Le Comité des Fêtes de Croze existe depuis de nombreuses années et organise diverses manifestations pour animer la vie de la commune.

Le tableau ci-dessous indique l'actuelle composition du Comité des fêtes.

<u>Bureau</u>	<u>Membres actifs</u>	<u>Membres actifs occasionnels :</u>
<u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT	Ludovic GAULE	Claire CHAUVAT
<u>Président</u> : Robert GAULE	Paul GOLDSTEIN	Caroline CRUICSHANK
<u>Vice-présidente</u> : Natacha MOUTY	Gérard JABOUILLE	Henri DEGAINE
<u>Secrétaire</u> : Isabelle JABOUILLE	Manon JABOUILLE	Wendy GOLDSTEIN
<u>Secrétaire-adjointe</u> : Nathalie LYONNET	Jane LEPROUX	
<u>Trésorière</u> : Maryse TERNAT	Alexandre MOUTY	
<u>Trésorier-adjoint</u> : Olivier GASCARD		

## En 2016, le comité des fêtes a organisé :

- Un concours de belote le 27 février
- Un loto le 3 avril
- Un repas de printemps et feu d'artifice le 18 juin
- Un vide-greniers le 31 juillet
- Un repas d'automne le 19 novembre
- Le premier salon de Noël en partenariat avec la mairie le 18 décembre



## Projets pour 2017 :

- Un concours de belote le 11 février
- Un loto le 9 avril
- Un repas dansant et festif le 10 juin
- Un vide-grenier le 30 juillet
- Un quizz musical le 14 octobre



Pour plus de précisions, rendez-vous sur la page Facebook :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

Ainsi que sur le site Internet, hébergé gratuitement par le domaine de la commune. :

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr>

## LE FAB'LAB du village de LA BROUSSE

L'association Lab'Rousse est un Fab'Lab installé au village de LA BROUSSE, sur la commune de Croze. Un Fab'Lab est un atelier de fabrication numérique où l'on peut utiliser des machines de découpe, des imprimantes 3D,... permettant de travailler sur des matériaux variés : plastique, bois, carton, vinyle, etc. afin de créer toutes sortes d'objets grâce à la conception assistée par ordinateur ou à l'électronique. Mais le Fab'Lab est aussi un lieu d'échanges de compétences techniques et un espace permanent : ouvert à tous, il offre la possibilité de réaliser des objets soi-même, de partager ses compétences et d'apprendre au contact des animateurs et des autres usagers. Des ateliers thématiques sont régulièrement proposés.



Des espaces dédiés : espace petit prototypage/électronique, espace mécanique, espace bois et matériaux tendres.



Les activités :

Ateliers de fonderie de cire perdue, de réparations diverses, de fabrication de savon, d'initiation à l'électronique, de fabrication de Rocket Stove (un poêle génial et pas cher !), etc....



Éric GAIDATZIS, fondateur de cette association, quitte parfois le village pour s'installer à Felletin, en lien avec l'association Court-Circuit.

Il organise également d'autres animations dans le reste du département.

Horaires :

Mardi de 9 h à 12 h

Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Jeudi de 9 h à 12 h et de 16 h à 23 h

Vendredi de 9 h à 12 h

Samedi de 10 h à 19 h

Des ateliers ponctuels peuvent être organisés, il est également possible d'obtenir d'autres horaires sur rendez-vous.



Éric GAIDATZIS (à gauche) lors d'un café-réparation organisé par Court-Circuit à Felletin.

<http://www.lab-rousse.org/>

[Présentation de la Communauté de Communes](#)

[Nouvelle carte départementale](#)

[Les vice-présidents et leurs commissions](#)

[Le conseil communautaire](#)

[Situation actuelle de la Communauté de Communes](#)

[Les représentants de la commune aux commissions](#)

[La médiathèque](#)

[La piscine](#)

[Synthèse du diagnostic foncier agricole](#)

[Environnement et gestion des déchets, collecte des ordures ménagères, point propre et.... pour trier ce qui pique !](#)

[Spectacle « Tania's paradise »](#)

[Ici les habitants](#)

# LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

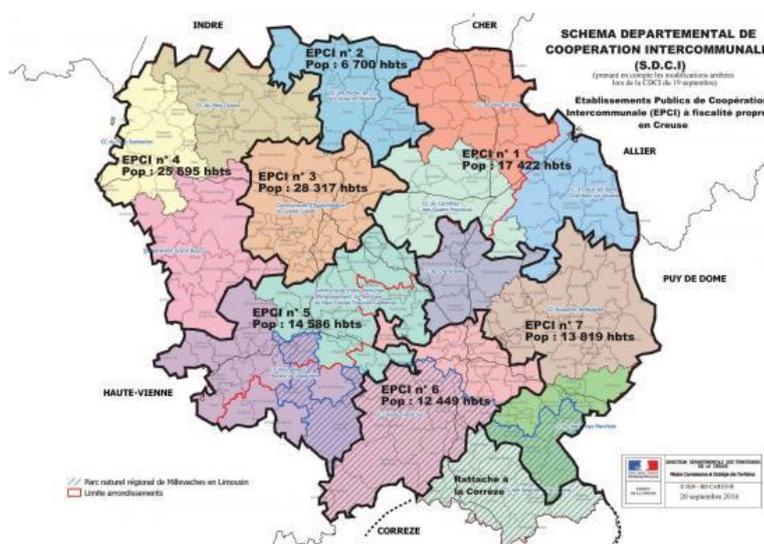
La Communauté de Communes Creuse Grand Sud a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle regroupe 26 communes pour un peu plus de 12 000 habitants.

Alleyrat	Saint-Alpinien
Aubusson	Saint-Amand
Blessac	Saint-Avit de Tardes
Croze	Sainte-Feyre-la-Montagne
Faux la Montagne	Saint-Frion
Felletin	Saint-Maixant
Gentioux-Pigerolles	Saint-Marc-à-Frongier
Gioux	Saint-Marc-à-Loubaud
La Nouaille	Saint-Pardoux-le-Neuf
La Villedieu	Saint-Quentin-la-Chabanne
La Villetelle	Saint-Sulpice-les-Champs
Moutier-Rozeille	Saint-Yrieix-la-Montagne
Néoux	Vallière



Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi NOTRe, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), arrêté le 30 mars 2016, qui faisait passer le département de la Creuse de 15 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à 4 - sachant que la communauté de communes (CC) des Sources de la Creuse est rattachée à un EPCI de la Corrèze - a été amendé par les élus de la CDCI, dans les conditions de majorité requises, dans le cadre d'un amendement global le 19 septembre 2016.

**Ainsi, à compter du 1er janvier 2017, la Creuse compte 7 EPCI à fiscalité propre. La Communauté de Communes Creuse Grand Sud conserve le même territoire.**



Monsieur Michel MOINE, maire d'Aubusson et Président de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud a annoncé sa démission, qui a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Creuse le 21 septembre 2016.

C'est Monsieur Thierry LETELLIER, 1<sup>er</sup> Vice-président qui a assuré l'intérim jusqu'à la réunion du Conseil Communautaire du 5 octobre.

Ce conseil communautaire a procédé au renouvellement de son exécutif, en élisant un nouveau Président ainsi que les Vice-présidents qui sont à présent au nombre de huit.

**Président** : Jean-Luc LEGER, maire de Saint-Marc-à-Loubaud, conseiller départemental de Felletin.

**Premier vice-président** : Marie-Françoise VERNA, élue de Saint-Amand, *FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

**Deuxième vice-président** : Jean-François RUINAUD, maire de Néoux, *VOIRIE*

**Troisième vice-président** : Valérie BERTIN, maire de Vallière, *ACTION SOCIALE, ENFANCE*

**Quatrième vice-président** : Philippe COLLIN, élu de Felletin, *DECHETS*

**Cinquième vice-président** : Gilles PALLIER, élu d'Aubusson, *ECONOMIE, TOURISME*

**Sixième vice-président** : Dominique SIMONEAU, maire de Gentioux-Pigerolles, *DEVELOPPEMENT DURABLE, RIVIERES, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE*

**Septième vice-président** : Claude BIALOUX, maire de Sainte-Feyre-la-Montagne, *SPANC, HABITAT*

**Huitième vice-président** : Mathieu CHARVILLAT, élu d'Aubusson, *CULTURE, VIE ASSOCIATIVE*

**Le Président et les vice-présidents** se réunissent tous les quinze jours.

**Le Bureau Communautaire** est composé d'un représentant par commune (en général le maire), soit 26 membres et il se réunit pour préparer le conseil.

**Le Conseil Communautaire** se réunit tous les deux mois environ. Il est composé de :

- **Alleyrat** : Guy BRUNET, maire
- **Aubusson** : Michelle COLLETTE, élue
- **Aubusson** : Nicole DECHEZLEPRETRE, élue
- **Aubusson** : Jean-Louis DELARBRE, élu
- **Aubusson** : Michel DIAS, élu
- **Aubusson** : Stéphane DUCOURTIOUX, élu
- **Aubusson** : Mireille LEJUS, élue
- **Aubusson** : Brigitte LEROUX, élue
- **Aubusson** : Isabelle PISANI, élue
- **Aubusson** : Bernard PRADELLE, élu
- **Aubusson** : André RENAUX, élu
- **Aubusson** : Martine SEBENNE, élue
- **Aubusson** : Jean-Claude VACHON, élu
- **Blessac** : Robert CUISSET, maire
- **Blessac** : Serge DURAND, élu
- **Croze** : Didier TERNAT, maire

- **Faux-la-Montagne** : Catherine MOULIN, maire
- **Felletin** : Philippe GILLIER, élu
- **Felletin** : Renée NICOUX, élue
- **Felletin** : Martine PAUFIQUE-DUBOURG, élue
- **Felletin** : Jeanine PERRUCHET, maire
- **Felletin** : Corinne TERRADE, élue
- **Gentioux-Pigerolles** : Annie WOILLEZ, élue
- **Gioux** : Isabelle GRAND, maire
- **La Nouaille** : Jacques GEORGET, maire
- **La Villedieu** : Thierry LETELLIER, maire
- **La Villetelle** : Jacques BŒUF, maire
- **Moutier-Rozeille** : Jean-Paul BURJADE, maire
- **Saint-Alpinien** : Jean-Luc VERONNET, élu
- **Saint-Amand** : Jean-Marie LE GUIADER, maire
- **Saint-Avit-de-Tardes** : Pierrette LEGROS, maire
- **Saint-Frion** : Christian ARNAUD, maire
- **Saint-Maixant** : Gérard CHABERT, maire
- **Saint-Marc-à-Frongier** : Georges LECOURT, maire
- **Saint-Pardoux-le-Neuf** : Gérard AUMEUNIER, maire
- **Saint-Quentin-la-Chabanne** : Denis PRIOURET, maire
- **Saint-Sulpice-les-Champs** : Alex SAINTRAPT, maire
- **Saint-Yrieix-la-Montagne** : Maurice MAGOUTIER, maire
- **Vallière** : Yvette DESMICHEL, élue



# SITUATION ACTUELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

(D'après le rapport émanant de la Direction Générale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dont toutes les mairies concernées ont été destinataires)

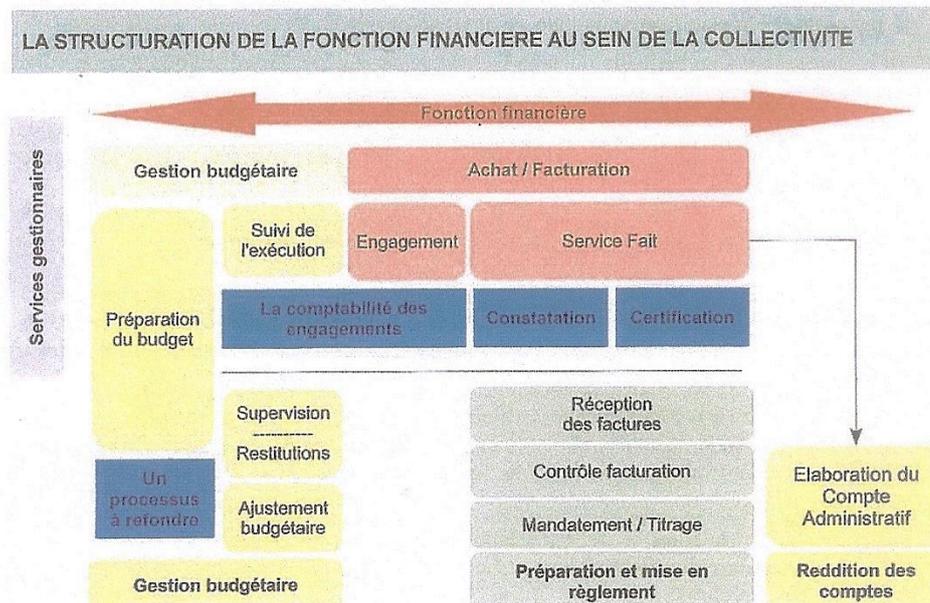
La Mission de Conseil aux Décideurs Publics, mise en œuvre après les événements du mois de septembre, a étudié la situation de la Communauté de communes. Il s'agissait de qualifier quantitativement et qualitativement la dégradation financière afin de pouvoir définir les mesures les plus adaptées pour y remédier et engager la Communauté de communes dans un processus de redressement et d'assainissement de ses comptes.

- Le déficit s'élevait au 31/12/2016 à 3, 564 millions d'euros.
- Ce chiffre confirme l'ampleur des déséquilibres financiers auxquels la collectivité est confrontée avec :
  - Une trésorerie exsangue et une incapacité à honorer les engagements financiers de court terme, avec mandats en instance de mise en paiement, factures reçues non réglées, soit un total de défaut de paiement de 2, 085 millions d'euros. On note une insuffisance de trésorerie réelle bien supérieure qui atteint 3, 883 millions d'euros que la collectivité devrait rembourser à l'échéance de juillet 2017.
  - Un déséquilibre financier structurel avec un fonds de roulement grevé à la hauteur d'une impasse budgétaire de plus de 3, 5 millions d'euros.
  - Un endettement qui a très fortement augmenté. Le niveau des prévisions budgétaires pour 2017 fait apparaître un déficit en fonctionnement et en investissement et l'impossibilité pour la collectivité de couvrir le remboursement du capital de sa dette par des ressources propres.

## Les conditions du redressement de la situation financière :

La structuration de la fonction financière passe :

- Par la refonte du processus d'élaboration et de préparation budgétaire (la préparation du budget doit s'appuyer sur un processus collaboratif qui implique tous les acteurs concernés et qui s'articule autour d'un dialogue de gestion cohérent et ordonné dans le temps).
- La mise en place de la comptabilité des engagements (les services ayant en charge d'exercer les compétences dévolues à la collectivité ont la responsabilité de définir les moyens les plus appropriés pour parvenir au meilleur résultat possible).
- L'organisation de la constatation et de la certification du service fait (les processus de constatation et de certification du service fait doivent être formalisés et organisés au sein de la collectivité et les personnes qui en ont la charge doivent être habilitées par l'ordonnateur).
- Le renforcement du pôle budgétaire et comptable de la collectivité (le pôle financier exerce essentiellement des fonctions d'exécution comptable, il est constitué de deux agents de catégorie B et C dont un à mi-temps).



## Les mesures d'ordre financier qui doivent être mises en œuvre par la collectivité

Sans pouvoir à elle-seule maîtriser les conditions de redressement de ses finances, la collectivité doit mettre en œuvre tous les leviers dont elle dispose pour amorcer le processus de redressement financier.

Il s'agit de mesures ayant pour objet de rééquilibrer le pré-projet de budget 2017 et de mesures permettant à la collectivité de résoudre plus globalement et dans un temps adapté la crise budgétaire et financière qu'elle traverse.

- **Des mesures de rééquilibrage du pré-projet de budget 2017**
  - Des mesures d'économie liées au fonctionnement des services et aux conditions d'organisation et de mise en œuvre des missions.
  - Des mesures valorisant à leur plus juste prix les services et prestations offertes aux usagers dans les domaines du loisir, de la culture, de l'enfance et aux bénéficiaires de prestations.
  - Des mesures permettant de rééquilibrer au moins dans le temps du redressement, les relations financières que la Communauté entretient avec les communes membres.
  - Des mesures de recentrage du périmètre de compétences et/ou qui s'appuient sur une approche plus discrétionnaire en termes de priorité.
- **L'engagement à la vente d'actifs**
  - La communauté doit s'engager à la vente d'actifs dont elle est propriétaire, notamment à la vente d'immeubles (EPAD).
  - C'est le seul moyen pour que la Communauté s'assure du concours qu'elle solliciterait auprès de l'Etat et sans lequel elle ne pourra dénouer ses difficultés tant sur le plan budgétaire que sur le plan de sa trésorerie.
  - En effet, un tel concours, s'il lui permet d'une part d'équilibrer son budget 2017 en intégrant à celui-ci le déficit budgétaire au 31/12/2016 et les dépenses en instance de mandatement, d'autre part de disposer rapidement des liquidités nécessaires pour régler les factures en défaut de règlement, devra de toute façon être remboursé.

## En conclusion de ce rapport :

- La situation de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est **très gravement dégradée tant sur le plan budgétaire que sur le plan de sa trésorerie.**
- L'impasse budgétaire fin 2016 est évaluée à un peu plus de 3, 5 millions d'euros, la maquette budgétaire pour 2016 est également déficitaire d'un peu plus de 0, 9 millions d'euros et l'insuffisance chronique de trésorerie que connaît la collectivité se prolongerait tout au long de l'année 2017, allant croissant pour atteindre près de 5 millions d'euros de dépenses en défaut de paiement à son plus haut point.
- Dans cette situation, la Communauté de Communes **doit prendre les mesures d'organisation interne qui assureront le bon exercice de la fonction financière, et les mesures financières pour diminuer ses dépenses et optimiser ses ressources.**
- **Mais ces mesures ne suffiront pas à elles-seules.**
- **Elles doivent être complétées par la vente d'actifs a minima à hauteur de l'impasse budgétaire globale évaluée à 4, 5 millions d'euros, et la collectivité doit s'y engager.**
- Cette vente ne pourra toutefois raisonnablement se dénouer ni dans les délais impartis à la Communauté de Communes pour rééquilibrer son budget, ni dans les délais nécessaires pour régler des fournisseurs dont la propre situation financière serait alors fortement compromise.
- Une solution transitoire en appui à la collectivité apparaît dès lors comme la seule solution crédible à court terme.
- Elle pourrait se traduire par un concours sous forme d'avance budgétaire, dont le remboursement sera gagé tout ou partie, sur la vente des dits actifs.

LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

<p><b><u>Finances et ressources humaines</u></b></p> <p><b>Marie-Françoise VERNA</b>, 1<sup>er</sup> vice-président, Elue de Saint-Amand</p>	<p>Joëlle CHAGOT Raymonde GAULE Didier TERNAT</p>
<p><b><u>Voirie</u></b></p> <p><b>Jean-François RUINAUD</b>, 2<sup>ème</sup> vice-président Maire de Néoux</p>	<p>Henri DEGAINÉ François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p><b><u>Action sociale et enfance</u></b></p> <p><b>Valérie BERTIN</b>, 3<sup>ème</sup> vice-président Maire de Vallière</p>	<p>Joëlle CHAGOT Claire CHAUVAT Mandy MERCIER</p>
<p><b><u>Déchets</u></b></p> <p><b>Philippe COLLIN</b>, 4<sup>ème</sup> vice-président Elu de Felletin</p>	<p>Henri DEGAINÉ François LEPROUX Didier TERNAT</p>
<p><b><u>Economie et tourisme</u></b></p> <p><b>Gilles PALLIER</b>, 5<sup>ème</sup> vice-président Elu d'Aubusson</p>	<p>Joëlle CHAGOT Raymonde GAULE</p>
<p><b><u>Développement durable, rivière, démocratie participative</u></b></p> <p><b>Dominique SIMONEAU</b>, 6<sup>ème</sup> vice-président Maire de Gentioux-Pigerolles</p>	<p>Claire CHAUVAT Henri DEGAINÉ Didier TERNAT</p>
<p><b><u>SPANC et habitat</u></b></p> <p><b>Claude BIALOUX</b>, 7<sup>ème</sup> vice-président Maire de Sainte-Feyre-la-Montagne</p>	<p>Joëlle CHAGOT Henri DEGAINÉ François LEPROUX Mandy MERCIER Didier TERNAT</p>
<p><b><u>Culture et vie associative</u></b></p> <p><b>Mathieu CHARVILLAT</b>, 8<sup>ème</sup> vice-président Elu d'Aubusson</p>	<p>Claire CHAUVAT Caroline CRUICKSHANK Mandy MERCIER</p>

# LA MEDIATHEQUE

**La médiathèque Creuse Grand Sud** ouvre ses portes gratuitement à tous les habitants de la communauté de communes sur deux sites : l'un à Felletin et l'autre à Aubusson.

**Site de FELLETIN** (Place Courtaud, 23500 Felletin, 05.55.66.55.22)

<http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/>



Plus de 23 000 documents, des livres bien sûr, mais aussi des revues, des CD, des DVD vous sont proposés en libre accès.

La médiathèque, c'est aussi un accès à Internet, la possibilité d'écouter de la musique et de visionner des films sur demande, des ateliers informatiques, des animations régulières (les expositions, le « sac à histoires » chaque mois pour les enfants dès 4 ans) et d'autres plus ponctuelles (spectacles, lectures musicales, rencontres, projections), des accueils de groupes (scolaires mais pas seulement). Toutes les animations sont gratuites.

## Horaires

Jour	Aubusson		Felletin	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	fermé		fermé	
Mardi	accueil des groupes	14h-18h30	accueil des groupes	14h-18h30
Mercredi	10h-12h	14h-18h30	10h-12h	14h-18h30
Jedi	Accueil des scolaires		Accueil des scolaires*	
Vendredi	10h-12h	14h-18h30	9h-12h30	14h-18h30
Samedi	10h-12h	14h-17h	10h-12h	14h-17h

\* Ouvert de 14h à 18h30 en Juillet et Août.

Le catalogue en ligne : <http://felletin.c3rb.org/>

Les nouvelles de la médiathèque : <http://creuse-grand-sud.fr/mediatheque/gazette/>

Les ateliers informatiques : <http://creuse-grand-sud.fr/ateliers-informatique/>

## LA PISCINE INTERCOMMUNALE

La piscine intercommunale est accessible à tous, avec des tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de communes. Elle comporte plusieurs espaces offrant une pluralité d'activités aux usagers

- Un bassin de natation 25 x 15 m avec 6 couloirs. Il est dédié à l'apprentissage de la natation et donne la priorité à la pratique sportive. De nouvelles disciplines pourront être accueillies comme la natation synchronisée.
- Une zone ludique avec :
  - Un bassin d'initiation de 180 m<sup>2</sup> plus particulièrement dédié aux jeunes enfants et aux activités comme l'aquagym. En dehors des séances scolaires, avec son couloir de nage à contre-courant, il sera le bassin de détente de l'équipement.
  - Un toboggan pour le plaisir des enfants (et des plus grands).
  - Une pataugeoire de 30 m<sup>2</sup> pour la familiarisation des très jeunes enfants avec le milieu aquatique.
- Un espace bien-être constitué d'un hammam, d'un sauna et d'un spa.

### Activités :

Aquagym, aquajogging, aquabike, aquaphobie, bébés nageurs, balnéothérapie.

Elle accueille aussi le Club de plongée sud-creusois.

#### HORAIRES « BALNÉO »

##### Période scolaire

Mardi : 12h à 13h30 et 17h à 20h  
 Mercredi : 15h à 20h  
 Jeudi : 12h à 13h30  
 Vendredi : 17h à 20h  
 Samedi : 15h à 18h  
 Dimanche : 9h30 à 12h30

##### Petites vacances

Mardi : 12h à 13h30 et 15h à 20h  
 Mercredi : 15h à 20h  
 Jeudi : 12h à 13h30h et 15h à 20h  
 Vendredi : 15h à 20h  
 Samedi : 15h à 18h  
 Dimanche : 9h30 à 12h30

#### HORAIRES DE BAINNADE

##### Période scolaire

Mardi : 12h à 13h30 et 17h à 20h  
 Mercredi : 15h à 20h\*  
 Jeudi : 12h à 13h30  
 Vendredi : 17h à 20h  
 Samedi : 15h à 18h  
 Dimanche : 9h30 à 12h30  
 \*fermeture de la partie ludique à 19h

##### Petites Vacances

Mardi : 12h à 13h30 et 15h à 20h  
 Mercredi : 15h à 20h  
 Jeudi : 12h à 13h30 et 15h à 20h  
 Vendredi : 15h à 20h  
 Samedi : 15h à 18h  
 Dimanche 9h30-12h30



		Tarif ComCom	Tarif Hors ComCom
<b>PUBLIC</b>	Entrée Adulte 18 ans > +	3,70€	4,50€
	Entrée Enfant 3 > 17ans	2,20€	2,65€
	10 entrées «Adulte»	33,30€	40,00€
	25 entrées «Adulte»	75,00€	88,00€
	10 entrées «Enfant» 3 > 17 ans	19,80€	23,75€
	25 entrée «Enfant» 3 > 17 ans	48,00€	58,00€
	Bébé < 3 ans	-	-
<b>ACTIVITÉ</b>	Aquagym, Aquajogging, Aquaphobie, Aquabike / Le trimestre	40,00€	50,00€
	Activité à la séance (sur réservation)	7,00€	8,50€
	BB nageur (1 BB + 2 parents) / le cours	7,00€	8,50€
	Leçons / 12 leçons de 30min	80,00€	100,00€
<b>«BALNÉO»</b>	Spa - Hammam - Sauna / 1 heure	7,00€	8,00€
	Spa - Hammam - Sauna + Piscine (horaires public)	7,00€	8,00€
	Pass «Balnéo» / 1 heure - location sur réservation	50,00€	60,00€
<b>DIVERS</b>	Perte de bracelet	5,00€	5,00€



## ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

L'intervention de la Communauté concerne aussi les ordures ménagères (ramassage et traitement) et s'appuie sur trois types d'interventions :

**La collecte au porte à porte** des déchets ménagers par les équipes intercommunales, avec des circuits spécialisés ordures ménagères (2.738 t/an) et d'autres spécifiques aux recyclables secs (sacs jaunes individuels, 187 t/an).

La mise à disposition de **colonnes de tri**, essentiellement pour le verre (68 unités, les colonnes papiers et emballages sont retirées au fur et à mesure du développement des circuits des recyclables secs).

La gestion de deux **déchèteries** et d'une plateforme de transfert,

La réhabilitation des **décharges** (réalisée en totalité) et leur maintenance. La démarche engagée par la communauté vise à réduire les volumes et à améliorer qualitativement la collecte des déchets afin d'accroître la part des déchets recyclables.

Les **déchets recyclables** font l'objet d'une valorisation et revendus comme matériaux.

De plus, la collectivité reçoit les participations **Ecoemballage**.

Par ailleurs, la collectivité a développé des partenariats avec d'autres acteurs locaux :

Pour la récupération des vêtements usagés : l'entreprise d'insertion **Les Petites Mains**

Pour les encombrants : **la Ressourcerie Court-circuit**

Pour les cartons : **l'IME de Felletin**

Les **déchets ménagers** font l'objet d'un traitement soit vers un centre d'enfouissement technique agréé, soit vers l'incinération pour la production d'énergie.

### COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR LA COMMUNE DE CROZE

Elle est réalisée cette année les mercredis des semaines paires. Pour rappel, presque tous les villages sont à présent équipés de conteneurs pour les sacs ménagers et pour les sacs jaunes. Les rouleaux de sacs jaunes sont à votre disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Le point propre de la Baraque est à votre disposition avec tous les conteneurs et colonnes nécessaires à un bon tri.





# Je dépose dans le sac jaune ...



Briques alimentaires



Bouteilles plastiques transparentes



Bidons opaques



Aérosols vides et bidons



Cubitaires



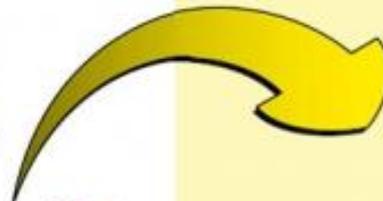
Boîtes



Journaux, prospectus, magazines, cartonnets



Barquettes bleues



## Attention !

Je ne dois pas déposer dans le sac ou le bac jaune, mais avec les ordures ménagères :



Petits emballages en plastique ou en polystyrène



Films et sacs plastiques



## Guide pratique des déchets

CREUSE GRAND SUD  
Communauté de Communes

Un habitant de la Communauté de communes Creuse Grand Sud a produit en moyenne 514 kg de déchets en 2011 soit plus d'un kilo par jour !

*Réduire, réemployer, recycler, trier ...*

Ce guide donne des conseils sur quoi faire de vos différents déchets et donne des pistes concrètes d'actions pour diminuer les quantités de déchets que nous produisons.

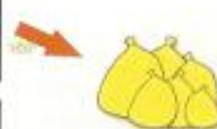


### Tri des déchets ménagers : le recyclage

Ordures ménagères, sacs et pots en plastique, couches, verre cassé ...



Journaux, magazines, prospectus



Bouteilles et flacons en plastique, cartons, boîtes métalliques, briques



Bouteilles en verre, Pots en verre, Bocal en verre



En cas de doute, réportez-vous à la RÉGLETTE MÉMOTRI. Si le doute persiste, préférez la poubelle noire.

Les métaux, le verre, le papier-carton se recyclent quasiment indéfiniment.

# Bilan d'une année de tri des emballages sur votre territoire

## CE QUE VOUS AVEZ TRIÉ



Par habitant

kg/habitant

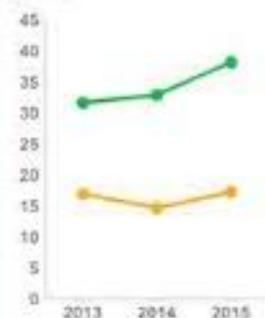
55,5

57,9

moyenne dans le même type d'habitat

### Évolution

kg/hab



Dans votre collectivité

702

tonnes

pour

12 657

habitants

**Verre**

483

tonnes

Soit 69%

**Cartons**

97

tonnes

Soit 14%

**Plastiques**

89

tonnes

Soit 13%

**Métaux**

33

tonnes

Soit 5%

Pour une famille de 4 personnes pendant un an cela correspond en moyenne à :



339

bouteilles de verre



326

boîtes en carton



533

bouteilles en plastique



110

boîtes de conserve

Vos résultats sont inférieurs à la moyenne dans le même type d'habitat mais vous pouvez sûrement progresser. Pensez au tri et parlez-en autour de vous !

## GRÂCE À VOTRE GESTE DE TRI

100% bien trié, 100% recyclé



Grâce au tri d'une famille de 4 personnes pendant un an, on peut par exemple fabriquer :



327

bouteilles de 75cl

à partir de bouteilles vides et recyclés en verre



97

boîtes à chaussures

à partir de boîtes à cartons



386

bouteilles en plastique

à partir de bouteilles recyclées



12

boules de pétanques

à partir de canettes métalliques

Vous économisez les ressources naturelles



CO<sub>2</sub> économisé

479

tonnes



269

litres d'essence pour parcourir 1000 km



Pétrole économisé

57 576

litres



901

litres de gaz

Vous créez une économie circulaire de proximité



Emploi

14

personnes

de votre territoire sont impliqués dans le service de collecte sélective



Industrie Française

88%

des matériaux



sont recyclés sur le territoire français

ATTENTION, « pour trier ce qui pique, les boîtes sont systématiques »

Certaines pathologies nécessitent l'utilisation à la maison de **seringues**, ce sont les **DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)**.

Mais jetées dans une poubelle classique (sac noir, sac jaune, ou conteneur de tri), elles représentent un danger important pour les agents-es qui les manipulent ensuite. Plusieurs accidents de travail ont déjà eu lieu cette année.

Si vous êtes amené à jeter des seringues, **l'ensemble des pharmacies de la Communauté de communes Creuse Grand Sud** vous fournit gratuitement **une boîte jaune sécurisée**.

Une fois remplie, il suffit de la rapporter en déchèterie ou directement en pharmacie en échange d'une nouvelle boîte.

**Afin que ce qui vous soigne ne soit plus un danger pour les autres, ce qui pique c'est dans la boîte (et pas dans les sacs jaunes) !**

*Toute personne qui produit des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés est tenue de les éliminer." Art. R1335-2 du Code de la Santé Publique*

*"Les déchets issus des activités de soins doivent faire l'objet d'un tri dès leur production. Il s'agit de garantir l'absence de déchets à risques dans les déchets et assimilés et d'isoler les déchets à risques chimiques, toxiques des déchets à risques infectieux. L'évaluation du risque infectieux est laissée à l'appréciation du professionnel de santé." Art. R1335-1 du Code de la Santé Publique.*

Patients en autotraitement

# TRIER

## NOS C'EST GRATUIT. ET ÇA N'A PAS DE PRIX !

INFORMEZ-VOUS SUR [WWW.DASTRI.FR](http://WWW.DASTRI.FR)

DEMANDEZ VOTRE 2L 1L GRATUITE À VOTRE

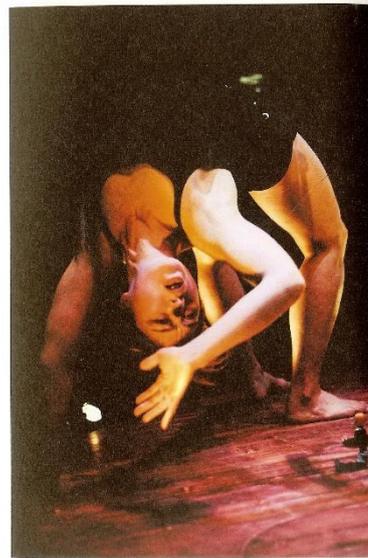
VOUS TRIEZ NOUS COLLECTONS

## TANIA'S PARADISE, UN SPECTACLE A LA GARE DE CROZE

**Le samedi 8 avril, à 19 heures 30**, la Scène Nationale d'Aubusson en partenariat avec la Communauté de Communes présente **un spectacle sous chapiteau, à la gare de Croze.**

C'est un spectacle classé « **Arts du Cirque** », d'une durée de 1h 15, à partir de 10 ans.

Il s'agit d'un spectacle de contorsionniste, dans lequel Tania Sheflan, avec la complicité du metteur en scène Gilles Cailleau, nous accueille dans l'intimité d'une yourte pour livrer sur 2 m<sup>2</sup> de scène circulaire les tours et détours de son étrange existence...



## ICI LES HABITANTS...

### LA PAROLE EST À NOUS

En publiant *Ici les habitants*, nous voulons que le maximum d'habitants puisse être tenu au courant de ce qu'il se passe au sein de la com. Creuse Grand Sud. Vous pouvez demander à le recevoir par mail, le trouver sur facebook, l'imprimer et le diffuser autour de vous. **Photocopiez-le, déposez-le chez les commerçants, distribuez-le à vos voisins.**

### La Convergence des Rustres

Une conférence gesticulée proposée par Hervé Chaplais et l'Ardeur, association d'éducation populaire politique. En marge des discours sur l'aménagement et la dynamique des territoires et des terroirs, cette conférence gesticulée traite de l'opposition rural/urbain comme une de ces fausses oppositions à deux balles destinées à nous détourner de la disqualification des cultures populaires qu'elles soient de campagne ou de quartier. Ou comment territorialiser un problème pour mieux le dépolitiser !

**Vendredi 3 février à 20h, salle du Mont Gerbassou à Ambazac.**

### Et ailleurs, c'est mieux ?

Parmi les mails reçus par Ici les habitants, on a reçu : « *Ce n'est pas (du tout) une consolation, mais c'est pire au Pays de Forcalquier Montagne de Lure : ( »*

### ••••• Ici Les Habitants est notre outil !

• Utilisons-le pour annoncer nos réunions, les rencontres que nous organisons, pour en transmettre les compte-rendus. Utilisons-le pour réfléchir ensemble à ce projet de territoire : faisons circuler nos idées, réagissons à celles qui sont proposées, c'est ainsi que la réflexion pourra avancer !



Dimanche 15 janvier 2017

**Des habitants parlent aux habitants**  
Communauté de communes Creuse Grand Sud

### LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA LOUPE...

### Une étude scientifique de grande ampleur vient bouleverser les connaissances

**Un groupe de scientifiques de haut niveau a étudié en profondeur une population jusque là très méconnue : les Zhabitantes et Zhabitants de la CCGS. Ses conclusions, qui doivent faire prochainement l'objet de publications dans des revues scientifiques mondialement reconnues, vous sont dévoilées en avant première par ILH.**

Ces scientifiques très renommés, principalement des ethno-neuro-anthropo-psycho-politologues, ont mis à jour des compétences totalement méconnues et insoupçonnées dans cette population. Les Zhabitantes et les Zhabitants seraient ainsi

dotés d'un langage articulé intelligible, si on prend la peine de les écouter attentivement. Ils seraient capables d'élaborer une pensée construite et opérationnelle, ainsi que d'analyser des situations complexes, à partir du moment où ils disposent des informations nécessaires. Ils seraient capables d'éprouver des sentiments, comme l'empathie, qui leur permettent de compatir à des situations de difficulté éprouvées par d'autres. Il faut cependant noter qu'ils ne seraient pas disposés à subir, en tous cas seuls, les conséquences de problèmes causés par d'autres qu'eux-mêmes, si les principaux responsables de cette situation sont épargnés par ces mêmes

conséquences, ou tentent de s'en dédouaner. Enfin, les scientifiques ont montré que les Zhabitantes et les Zhabitants possèderaient des connaissances certaines, leur permettant de résoudre des problèmes même complexes, et de proposer des solutions tout à fait intéressantes ; certains d'entre eux possèdent des compétences en outre pointues dans des domaines particuliers, qu'ils sont capables d'activer pour le bien du groupe quand c'est nécessaire.

**Les scientifiques préconisent de regarder les Zhabitantes et les Zhabitants comme des Zhumains à part entière, responsables, et capables de participer à l'organisation de la vie de leur groupe**

En conclusion, les scientifiques préconisent de revoir complètement le regard qui est posé sur cette population : au lieu de la tenir à l'écart pour éviter de supposés mouvements d'humeur sans fondement, et pour mettre en œuvre à sa place ce qu'on juge bon pour elle, ils préconisent de regarder les Zhabitantes et les Zhabitants comme des Zhumains à part entière, responsables, et capables de participer à l'organisation de la vie de leur groupe.

Un groupe d'habitants de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud organise régulièrement des réunions d'information et d'échanges à propos de notre intercommunalité.

Il fait également paraître des bulletins sous forme papier afin d'informer sur les nouveautés, d'engager de nouvelles réflexions, d'impliquer la population dans la connaissance et le fonctionnement de la Communauté de Communes.

**Ci-contre, la couverture du dernier numéro paru.**

Il est possible de retrouver le groupe sur sa page Facebook, pour de plus amples informations, en tapant simplement :

**Ici Les Habitants**

[Présentation du PNR](#)

[Vers une nouvelle charte](#)

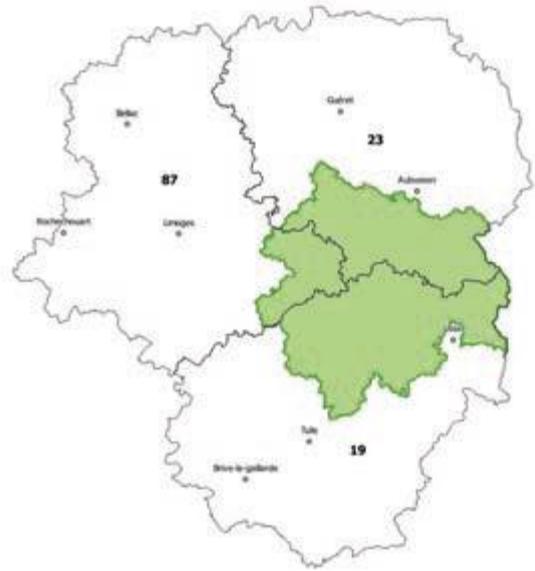
[« Isole-toit, mais pas tout seul ! »](#)

# LE PARC NATUREL REGIONAL MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est situé sur la partie orientale du Limousin, et s'étend sur 3 437 km<sup>2</sup>.

Il recouvre le plateau de Millevaches qui représente la quasi-totalité de la montagne limousine, véritable contrefort du Massif Central où les altitudes comprises entre 700 et 900 m flirtent avec les 1 000 m du Mont-Bessou, point culminant de la Région.

Il englobe également les marges de cette montagne où les altitudes peuvent descendre jusqu'à 400 m et s'étire jusqu'à la limite régionale de l'Auvergne.



## Contexte sociodémographique et géographique

- 40 792 habitants répartis sur 129 communes
- 11, 87 habitants au km<sup>2</sup>
- Situé en région Limousin sur 3 départements (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne)
- Topographie : frange occidentale du Massif Central, le territoire du Parc est classé en « zone de montagne », l'altimétrie reste peu élevée
- Hydrologie : zone centrale de départ de plus de 80% des rivières de la région Limousin, territoire de sources qui desservent ensuite une partie du territoire national (bassins versants de la Vienne et de la Dordogne)
- Géologie : un massif granitique très érodé
- Climat : climat rigoureux soumis à une pluviométrie élevée, plus importante que sur le reste du territoire régional
- Infrastructure de transport : au centre d'un triangle constitué par la RN 145, l'A20, et l'A89
- Principale ville : Meymac
- 4 portes d'entrée du Parc : Meymac, Eymoutiers, Felletin et Treignac
- Type d'économie : rurale

## Contexte institutionnel

- Première charte du Parc naturel régional labellisée en 2004
- 13 établissements publics de coopération intercommunale
- 4 pays
- Le syndicat mixte « Le lac de Vassivière »

## Le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin présente :

- Un patrimoine naturel remarquable et préservé
- Un patrimoine culturel et bâti, riche et diversifié
- Des paysages et une structuration de l'espace emblématique, porteurs de cohésion territoriale
- Un territoire à l'identité rurale forte et témoignant d'une volonté d'engagement.



## LE PARC NATUREL REGIONAL (suite)

### Le Bureau restreint est composé de :

#### **Philippe CONNAN, Président**

Geneviève BARAT, Vice-Présidente

Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD, Vice-Présidente,

Christophe ARFEUILLERE, Vice-Président,

Jérémy SAUTY, Vice-Président,

Catherine MOULIN, Vice-Présidente,

Fabienne GARNERIN, Vice-Présidente,

Gérard PONS, Vice-Président,

Jérôme ORVAIN, Secrétaire,

Bernard POUYAUD, Secrétaire.

Au bureau syndical, siègent 23 personnes (titulaires) et 23 suppléants.

### Le Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique du Parc est un groupe d'experts des sciences de la vie et des sciences humaines, qui peuvent être consultés par les élus afin de guider leurs décisions.

### Les chargés de mission

Vingt-neuf personnes travaillent sur le site du PNR, qu'elles soient dans l'équipe de direction, dans l'administration, la gestion de l'espace, l'animation territoriale ou agents techniques.

### Le CVERM

Le **Conseil de Valorisation de l'Espace Rural du Millevaches** est une association loi 1901 dont l'objet est de **réfléchir, préparer et proposer** au comité syndical et au bureau du syndicat mixte du PNR Millevaches en Limousin, des orientations et des actions sur les différents axes de la politique du syndicat mixte, en conformité avec le contenu de la charte territoriale. L'association peut également en partenariat avec le PNR, **mettre en œuvre des actions**. L'association est composée de socio-professionnels et est organisée en commissions.

Parallèlement à l'élection de nouveaux conseillers syndicaux, le CVERM se réorganise autour de nouvelles commissions avec de nouvelles présidences.

### Informations pratiques :

Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin

7, route d'Aubusson

19290 MILLEVACHES

05.55.96.97.00

### Ouverture au public :

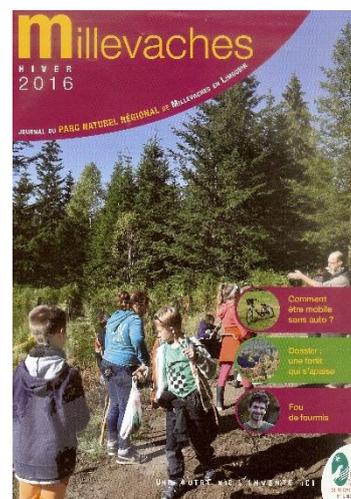
Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13

heures 30 à 17 heures 30

### Sites :

<http://www.pnr-millevaches.fr/>

<https://www.facebook.com/pnr.millevaches>



Le journal du PNR est distribué dans toutes les boîtes à lettres et consultable sur le site Internet.

## Les dernières décisions du bureau syndical :

- Il s'est prononcé favorablement pour la coordination et l'animation du contrat territorial « Vienne amont ».
- Le programme d'actions TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) a également été validé.
- Pour le pôle gestion de l'espace, il a été décidé la poursuite de la coopération « réserve naturelle communautaire du « Boundou », animation du site Nature 2000 de la vallée de la Gioune, opération « habiter mieux les bourgs » sur la commune de La Villedieu.
- Concernant le pôle animation territoriale, sont validés : l'aménagement de la signalétique pour le réseau des sites d'interprétation et de visites, le bilan annuel de l'opération restauration et valorisation du patrimoine bâti, la signature d'une convention de partenariat pour le projet « les cloches de la montagne limousine ».
- Le document d'orientation budgétaire pour 2017 a été présenté au comité syndical du 13 décembre. Gérard JOBERTON, directeur du Parc depuis 2007, a annoncé son départ à la retraite. Le recrutement de son remplaçant est en cours.

## VERS UNE NOUVELLE CHARTE ...



La première charte du PNR Millevaches en Limousin a été signée en mai 2004. Si la création du Parc, à travers l'approbation de sa charte est récente, la mobilisation des acteurs autour d'outils de développement et l'idée d'un parc sur le plateau de Millevaches sont beaucoup plus anciennes.

Aujourd'hui, le Parc mène la première révision de son projet de territoire. Elle repose sur l'analyse de l'action passée du Parc et son territoire ainsi que sur l'identification des enjeux. Au cours des années passées, le paysage institutionnel, les contextes socioéconomiques environnementaux ont fortement évolué.

Ce constat est partagé à différents échelons territoriaux : la Fédération des PNR de France a mis en place une « Mission Avenir des Parcs », l'ancienne région Limousin a mené une refonte de ses politiques territoriales et a élaboré **une feuille de route pour la période 2015/2020.**

Ces documents cadres ainsi que les études préalables réalisées dans le cadre de la révision de la Charte ont abouti à la formulation de positionnements forts et ambitieux pour le projet de territoire :

- **Le renforcement de l'action du Parc sur ses fondements** (connaissance, préservation, gestion des patrimoines et des paysages),
- **L'anticipation et l'adaptation aux changements** (pour un territoire acteur de son avenir en mettant en place outils et projets adaptés),
- **L'innovation et l'expérimentation comme cadre de référence** (pilotage de démarches en se regroupant autour d'intérêts partagés, encouragement de partenariats),
- **Voir ensemble, être à l'écoute** (une gouvernance dynamisée, basée sur les synergies pour un projet fédérateur source d'innovation).

**La charte du Parc est un acte partenarial : il est fondateur d'un projet de territoire partagé par le Syndicat mixte, responsable de la gestion et de l'animation du projet et l'ensemble des acteurs et habitants de ce territoire.**

**A ce titre, il a le devoir de mettre en œuvre le projet et de veiller à ce partage équilibré, au bénéfice du territoire. Vous pouvez lire l'avancée des travaux de la charte ici :**

<http://www.pnr-millevaches.fr/-Revision-de-la-charte->

## « ISOLE TOIT, mais pas tout seul ! »



Ça caille chez vous ? Premières baisses de température, premiers ronronnements de chaudières... Et s'il était temps d'isoler ?!

Avec l'hiver, le dispositif « ISOLE TOIT, mais pas tout seul ! » est plus que jamais d'actualité.

Depuis le début de l'année 2016, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin vous propose un accompagnement complet sur votre projet d'isolation de toiture avec le dispositif ISOLE TOIT :

- Une visite à domicile avec un artisan et un conseiller énergie,
- Un tarif négocié pour des isolants issus de matériaux naturels ou recyclés,
- Et enfin, un accompagnement à la mobilisation des aides financières.

Les travaux peuvent être réalisés entièrement par un artisan ou par vous-même avec les conseils d'un professionnel dans les moments clés du chantier. N'hésitez plus !

*Pour en savoir plus, contacter votre espace Info Energie :*  
**Association ÉNERGIES POUR DEMAIN**  
05 55 94 77 51 - [contact@energiespourdemain.fr](mailto:contact@energiespourdemain.fr)



[Présentation générale, les élus](#)

[Organisation et fonctionnement](#)

[Compétences et partage de compétences](#)

[Budget](#)

# LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**La Nouvelle-Aquitaine** est une région du Sud-Ouest de la France, créée par la réforme territoriale de 2015 et effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Résultant de la fusion des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, elle a adopté en septembre 2016 le nom de NOUVELLE-AQUITAINE.

Elle regroupe 12 départements dont la Creuse, s'étend sur 84 000 kilomètres carrés, soit un huitième du territoire national et compte un peu plus de 5 800 000 habitants.



Blason



Logo



## Les élus de la Creuse



Le président de la région :  
Alain ROUSSET  
Parti socialiste et  
apparentés.



Geneviève BARAT  
Vice-présidente  
Ps et apparentés



Éric CORREIA  
Conseiller régional  
Ps et apparentés



Jérôme ORVAIN  
Conseiller régional  
Europe écologie LV



Cyril VICTOR  
Conseiller régional  
Les Républicains

## LES COMPÉTENCES DE LA GRANDE RÉGION



## Le conseil régional

Le conseil régional est l'assemblée délibérante qui gère les affaires de la Région. Il exerce des compétences notamment dans le domaine de l'action économique. Depuis 1986, ses membres sont élus au suffrage universel direct pour six ans.

## Les élections

Les 6 et 13 décembre 2015, les électeurs des douze départements constituant les anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont désigné les 183 membres du Conseil régional de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les élus siègeront 6 ans.

La séance d'installation s'est déroulée le lundi 4 janvier 2016 à Bordeaux, séance durant laquelle le nouveau Président, Alain Rousset a été élu.

## L'assemblée plénière

L'Assemblée régionale élit le Président, délibère sur les grandes orientations de la politique régionale, examine et adopte le **budget** ainsi que les programmes d'intervention qui lui sont soumis. Le Président convoque et préside les séances plénières du Conseil régional, au moins quatre fois par an.

L'Assemblée s'appuie sur le travail consultatif des commissions thématiques. Chaque conseiller régional appartient à l'une des commissions sectorielles, qui s'occupent chacune d'un domaine précis correspondant aux missions du Conseil régional.

Le président peut également solliciter l'avis consultatif du **Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CÉSÉR)**. Placé aux côtés du Conseil Régional, le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional a un rôle consultatif défini par la loi. Il réunit des acteurs économiques et sociaux qui représentant la société civile régionale, notamment les entreprises, les syndicats, les chambres de commerce et d'agriculture ou encore les ONG (organisations non gouvernementales).

## Le Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional détient le pouvoir exécutif. C'est lui qui propose les décisions au vote et qui, ensuite, les fait appliquer. Il est aussi le responsable de l'administration régionale. Le Président, dans un souci d'efficacité, peut déléguer tout ou partie de ses attributions à des Vice-Présidents.

## La Commission permanente

Le Conseil régional délègue une partie de ses pouvoirs à la commission permanente. Cette commission est élue par l'assemblée régionale. Elue par les conseillers régionaux, la commission permanente comprend, sous la présidence du Président de Région, les Vice-Présidents et les autres membres.

Les conseillers régionaux de la commission permanente se réunissent une dizaine de fois par an pour mettre en œuvre les décisions prises en assemblée plénière, après avis des commissions thématiques. Elle décide la répartition des financements votés par l'assemblée plénière et suit les affaires courantes.

## Les Commissions thématiques

Les commissions instruisent les dossiers relevant des différentes compétences régionales et proposent un avis au Président de Région. Elles se réunissent avant les séances plénières. Elles examinent les dossiers qui leur sont soumis et préparent les délibérations qui seront votées en commission permanente.

# LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

## COMPETENCES ET PARTAGE DE COMPETENCES



De la formation à l'emploi, en passant par les transports régionaux, le sport ou encore la culture, la Région s'adresse à tous, toutes générations confondues. Son action structure durablement le territoire tout en accompagnant votre quotidien. Tour d'horizons des domaines dans lesquels votre région dispose de compétences pour agir.

### Les compétences exclusives de la Région

- Développement économique
- Gestion des programmes européens
- Formation professionnelle, apprentissage et alternance
- Lycées
- Aménagement du territoire et environnement
- Transports

### Les compétences partagées avec les départements

- Tourisme (la Région est désignée chef de file pour le tourisme)
- Culture
- Sport
- Promotion des langues régionales
- Éducation populaire
- Lutte contre la fracture numérique et aménagement numérique

### La Région au plus près de votre quotidien

#### Économie

- Développement économique
- Aides aux entreprises
- Aides aux entreprises du tourisme

#### Formation professionnelle

- formation et orientation professionnelles
- aides aux retours à l'emploi
- insertion des jeunes sur le marché du travail

#### Aménagement du territoire et transports

- Schéma régional de développement
- Transports routiers, ferroviaires (Ter – desserte, fréquences, politique tarifaire qualité des services), scolaires
- Gestion des ports
- Gestion des parcs nationaux
- Aménagement numérique

#### Gestion des Fonds Européens

- Autorité de gestion des fonds européens (FEDER, FEADER et une partie du FSE)

## Éducation et apprentissage

- Construction, fonctionnement et équipement des lycées publics
- Aides aux lycéens (livres, culture, sport...)
- Résidences lycéennes, service de restauration scolaire
- Gestion des personnels techniques des lycées
- Soutien à la recherche, à l'enseignement supérieur et à la modernisation des bâtiments des universités
- Résidences étudiantes
- Construction et fonctionnement des CFA (centres de formation d'apprentis)
- Aides directes aux apprentis
- Financement des formations sanitaires et sociales

## Environnement

- Aides aux particuliers et aux communes
- Développement des énergies renouvelables
- Préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau
- Rénovation énergétique de l'habitat
- Plan régional de prévention et gestion des déchets

## Agriculture

- Soutiens aux jeunes agriculteurs et aux filières d'élevage
- Circuits courts, agritourisme, agriculture bio, signes de qualité
- Soutien à la filière du machinisme agricole

## Santé

- Maison de santé
- Lutte contre les déserts médicaux
- Soutien à l'e-santé

## Culture et sport

- Musée régionaux, archives, conservation du Patrimoine
- Soutien aux clubs et associations sportives
- Soutien aux associations et structures culturelles
- Construction et entretien d'équipements sportifs

**La loi NOTRE constitue le troisième volet de la réforme territoriale (après l'affirmation des métropoles et la nouvelle carte des régions). Elle redéfinit les compétences des communes, intercommunalités, départements et régions. Retour sur ce qui change pour votre Région.**

- La suppression de la clause de compétence générale des Départements et des Régions. Elle permettait à ces deux collectivités d'intervenir sur des domaines qui ne leurs étaient pas directement attribués, dès lors que l'intérêt du territoire était en jeu, au risque, parfois, de se concurrencer.
- L'attribution aux Régions d'une compétence exclusive sur les aides aux entreprises. Les Régions, rappelle la loi, coordonnent désormais toutes les actions en faveur de l'économie sur leur territoire. Un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation cadrera leur intervention sur cinq ans.
- En matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi, les Régions, déjà en charge de l'apprentissage et de la formation professionnelle, peuvent coordonner les acteurs du service public de l'emploi (excepté Pôle emploi).
- Les transports interurbains et à terme les transports scolaires leur seront également confiés, les Régions étant déjà pilotes de l'intermodalité et du transport ferroviaire (Ter).

Et si les compétences concernant le tourisme et l'environnement restent partagées, les régions peuvent cependant fédérer l'ensemble des collectivités avec un schéma régional d'aménagement du territoire, prescriptif.

Le 27 mai 2016, les élus régionaux se sont réunis en séance plénière pour voter le budget primitif de la nouvelle Région. Un budget à la fois rigoureux et ambitieux qui viendra nourrir les priorités régionales dans tous les domaines de compétence de l'institution.

### **Un budget 2016 rigoureux et ambitieux**

Dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat, ce budget d'un montant de **2,8 milliards d'euros** permettra de prendre en charge des dépenses exceptionnelles, tout en posant les bases financières solides pour mettre en œuvre les priorités régionales et des services publics de qualité.

Pour autant, ce budget 2016 n'est pas synonyme d'année blanche. Le Conseil régional a décidé de sanctuariser, voire même d'augmenter l'effort sur ses priorités : le développement économique, la qualification des chômeurs, les formations sanitaires et sociales, la lutte contre le décrochage scolaire, la culture ou encore l'agriculture.

### **Priorités régionales du budget de transition**

- Soutenir l'économie, l'emploi et l'innovation
- Doter les territoires d'équipements structurants
- Assurer un développement équilibré des territoires

### **Soutenir l'investissement**

Ce budget de cohésion et d'innovation reprend les engagements financiers des anciennes Régions. Il incarne ainsi la solidarité entre les territoires et la force qui lie l'Aquitaine, le Limousin et Poitou-Charentes.

### **Renforcer durablement l'épargne régionale**

La Région doit renforcer son épargne, indispensable au financement des investissements et au maintien de la qualité des services publics qu'elle assure. Elle a ainsi décidé de recourir de façon modérée aux derniers leviers fiscaux. Il s'agit de la carte grise et de la Taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE). Dans le même temps, la Région prévoit également la diminution des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2017.

### **Consulter le budget primitif 2016**

On peut le trouver en ligne sur le site de

La Nouvelle-Aquitaine.



### **Votre journal Nouvelle-Aquitaine arrive**

Surveillez vos boîtes aux lettres. A partir de ce lundi 16 janvier et jusqu'au vendredi 27 janvier, vous devez recevoir le journal de la Région Nouvelle-Aquitaine chez vous.



[Horaires d'ouverture de la mairie](#)

[Comment joindre les élus](#)

[Tarifs de location de la salle des fêtes](#)

[Défibrillateur](#)

[Elections 2017](#)

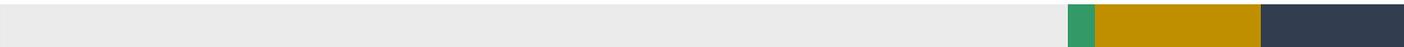
[Recensement](#)

[Influenza aviaire](#)

[Magazine « vivre en Sud-Creuse »](#)

[Numéros d'urgence](#)

[Consultations au Centre Hospitalier d'Aubusson](#)



## Horaires d'ouverture de la mairie :

La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **vendredi de 8H30 à 12H00**.

Vous pouvez contacter le secrétariat assuré par Madame Gülkiz DEMIR, aux numéros suivants :

Tel : 05.55.66.93.52

Fax : 05.55.66.94.63

Mail : mairie-croze23@orange.fr

Vous pouvez également contacter le maire et les adjoints aux numéros suivants :

Maire : 06.78.00.67.09

1er adjoint : 06.82.25.91.24

2<sup>ème</sup> adjoint : 06.70.00.34.85

3<sup>ème</sup> adjoint : 06.71.63.48.98

## Tarifs de location de la salle des fêtes :

Manifestations	Tarifs en €
Animation	40,00 €
Particuliers domiciliés sur la commune	80,00 €
Particuliers non domiciliés sur la commune	120,00 €
Location dans le cadre d'une exposition	153,00 €

Nota bene : un forfait chauffage peut être appliqué pour une somme de 30,00 € (gratuit pour les associations).

## Défibrillateur :

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



## LES DIFFERENTES ELECTIONS EN 2017

L'année 2017 est une année très importante sur le plan électoral. Trois élections sont prévues.

- **Les élections présidentielles**

Afin d'élire le Président de la République au suffrage universel direct.

**Premier tour** : dimanche 23 avril    **Deuxième tour** : dimanche 7 mai



- **Les élections législatives**

Les législatives, qui ont lieu tous les cinq ans, visent à désigner au suffrage universel direct les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Le rôle de cette institution est de discuter et voter les lois. Chaque député est élu au sein d'une circonscription.

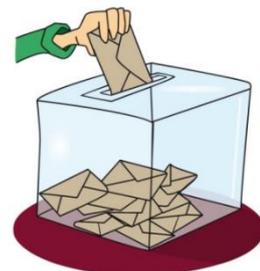
**Premier tour** : dimanche 11 juin    **Deuxième tour** : dimanche 18 juin



- **Les élections sénatoriales**

Les sénateurs sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Le département de la Creuse n'est pas concerné cette année. Il s'agit d'un suffrage universel indirect, chaque sénateur étant élu par un collège de grands électeurs issus de la circonscription qu'il représentera.

**Un seul tour** : dimanche 24 septembre





# RECENSEMENT

de la population 2017

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



**LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017**

**SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS**

Plus d'information sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

## LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

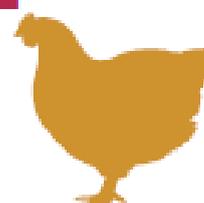
**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,  
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)**



**Insee** & votre commune



# RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique  
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

#### Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

#### Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre de volaille sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

# ABONNEZ-VOUS ! ABONNEZ-VOUS !



## « Vivre En Sud Creuse » change de formule !

Parce qu'il n'est pas question d'abandonner le VSC mais que l'imprimer et le distribuer dans toutes les boîtes aux lettres nous est aujourd'hui impossible, le «Vivre En Sud Creuse» reste disponible gratuitement en téléchargement sur le site de votre communauté de communes.

**Pour le recevoir en version papier dans votre boîte aux lettres, rien de plus simple :** que vous habitiez Aubusson, Cucugnan ou Starsbourg, vous pouvez vous abonner au tarif de 10€ par an (6 numéros). Ce tarif prend en compte les frais d'impression et d'envoi postal. **Un titre de recette sera établi annuellement et envoyé à chaque abonné.** [Abonnement en ligne](#) ou par [bulletin](#).

### Être publié dans le « Vivre En Sud Creuse »

Si vous souhaitez paraître dans le « Vivre en Sud Creuse », la gazette des associations du territoire Creuse Grand Sud, de janvier-février 2017, envoyez-nous toutes vos informations **avant le 15 décembre prochain à :**

**[vsc@creuse-grand-sud.fr](mailto:vsc@creuse-grand-sud.fr)**

(ou par la poste, téléphone au **05 55 67 79 98**)

Envoyez son annonce à VSC, c'est aussi le meilleur moyen de se voir publier dans l'agenda du site Creuse Grand Sud, mais aussi partagé sur les réseaux sociaux.



Pour chaque numéro de « Vivre en Sud Creuse », qui paraît tous les deux mois, il convient d'envoyer les informations avant le 15 du mois précédent.

À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2012, partout en Creuse

## LA NUIT LE WEEK-END

### POUR JOINDRE UN MÉDECIN

je compose le  
**05 55 41 82 02**  
un médecin me répond



AU CABINET  
DU MÉDECIN  
DE GARDE

CONSULTATION  
MÉDICALE



### BESOIN DE SECOURS URGENTS

je compose le



### Pour les problèmes de santé qui ne peuvent pas attendre

**Pouverture habituelle des cabinets médicaux**

le soir à partir de 20h, la nuit, le samedi  
après-midi, le dimanche, les jours fériés  
et les jours de pont.

### POUR JOINDRE UN MÉDECIN COMPOSEZ LE

**05 55 41 82 02**

L'agent de régulation qui vous répond,  
vous met en relation téléphonique avec un médecin.

**En fonction de votre état de santé**, ce médecin prendra la  
décision qui s'impose :

- soit il vous donnera **les conseils médicaux** nécessaires,
- soit il contactera le médecin de garde pour que vous vous  
rendiez à son cabinet pour **une consultation**,
- soit, **si votre état de santé le justifie**, il demandera à un  
médecin de garde de **se rendre à votre domicile**.

### EN CAS D'URGENCE GRAVE COMPOSEZ LE

**15**

## SAPEURS-POMPIERS 24H/24 à VOTRE ÉCOUTE

*Vos Sapeurs-Pompiers assurent pratiquement tous les secours d'urgences et se tiennent en alerte jour et nuit pour votre propre sécurité. Ils agissent immédiatement face à tout incident dépendant de leurs attributions permettant ainsi de sauver de nombreuses vies humaines ou, dans d'autres situations, limiter les risques d'accidents grâce à leurs actions préventives. Avec ces hommes, la fatalité peut être déjouée, les périls atténués et leurs rôles se justifient avec la garantie croissante de votre sécurité.*

### LES NUMÉROS QUI SAUVENT

Donnez correctement l'alerte :

1. Donnez votre nom et dites d'où vous appelez.
2. Décrivez brièvement le problème ou ce qui s'est passé.
3. Précisez, si possible, l'heure à laquelle l'accident a eu lieu.
4. Indiquez l'adresse précise du sinistre ou de l'accident et donnez tous les repères qui peuvent faciliter l'arrivée des secours.
5. Précisez le nombre de personnes concernées.
6. Donnez des informations sur l'état de santé apparent du ou des blessés : conscients/inconscients, respirent/respirent plus, saignent/saignent pas...
7. Ne raccrochez que lorsque votre interlocuteur le demande, jamais avant.
8. Quand les secours arrivent, allez à leur rencontre et faites-leur signe.



**ET SURTOUT  
RESTEZ CALME**



**LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON**

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON		
<b>Addictologie</b> (alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS
<b>Diététique</b>	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD
<b>Neurologie</b>	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET
<b>Sage-femme</b>	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme DAHI
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.		

Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribière 23200 MOUTIER-ROZEILLE		
<b>Pneumologie</b>	Tous les jeudis après-midis	Dr IBRAHIM
<b>Orthopédie</b>	Tous les lundis et mercredis après-midis et les vendredis matins	Dr MALLET Dr GABISON
	Tous les lundis matins	Dr MAHAMMEDI
<b>Gastro-entérologie</b>	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
<b>Gynécologie</b>	Un mercredi par mois	Dr MASSRI
<b>Cardiologie</b>	Tous les matins du lundi au vendredi	Dr TEYSSONNEYRE
<b>Anesthésie</b>	Les lundis et mercredis après-midis	Dr LAGARRIGUE
<b>Ophthalmologie</b>	Tous les mardis	Dr BENAYOUN Dr MUNIER
<b>Chirurgie digestive</b>	Tous les vendredis	Dr FERRANDIS Dr CHOKAIRI Dr ACCARDO
<b>Imagerie</b> (radiologie, scanner, échographie, mammographie)	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET Dr EL YAMANI
Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.72 ou 05.55.83.60.71 Pour les consultations de cardiologie du Docteur TEYSSONNEYRE, appeler au 05.55.66.82.72. Excepté pour les RDV d'imagerie : 05.55.83.60.90		